

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 172

MONTREAL, LE VENDREDI 1^{er} AOÛT 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Phil Fontaine, l'étapiste

Phil Fontaine a réalisé son rêve. Il est devenu, à l'aurore hier, le nouveau grand chef de l'Assemblée des premières nations. Il n'aura toutefois pas un mandat facile et sa modération pourrait être mise à rude épreuve.

Phil Fontaine avait les traits tirés hier matin lorsqu'il a coiffé le panache traditionnel de grand chef de l'Assemblée des premières nations. Après 17 heures d'attente et quatre tours de scrutin, il avait se sentir humble face à cette victoire à l'arraché. Son élection vient confirmer un changement d'approche pour l'organisation vieille de 15 ans. La confrontation des dernières années avec le gouvernement fédéral et les rapports acrimonieux entre l'ancien ministre des Affaires indiennes Ron Irwin et le chef sortant Ovide Mercredi devraient faire place à la négociation et à la diplomatie. Terminées aussi ces divisions entre le leadership national et les chefs locaux et régionaux ayant conclu des ententes avec Ottawa.

D'abord fonctionnaire au ministère des Affaires indiennes, cet Objibway a occupé le poste de vice-chef de l'APN au Manitoba avant de devenir, en 1989, le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba.

Sa dernière victoire contre cinq opposants est une sorte de revanche puisqu'il avait tenté, sans succès, de prendre la direction de l'Assemblée des premières nations lors de l'élection de 1991. Il avait dû s'incliner devant Ovide Mercredi, un rival de longue date.

M. Fontaine, qu'on dit proche des libéraux, se qualifie lui-même de pragmatique. Il aime les réalisations tangibles, quitte à ce qu'elles soient graduelles. Il est d'ailleurs un des principaux artisans de l'entente sur le démantèlement du ministère des Affaires indiennes au Manitoba et le transfert de ses fonctions aux bandes, un projet fortement décrié par M. Mercredi.

Bien qu'ils viennent de la même province, les deux hommes ont développé au fil des ans des visions diamétralement différentes, celle de M. Mercredi étant plus centralisatrice et revendicatrice, et celle de M. Fontaine étant plus ouverte aux initiatives locales et régionales et axée sur un dialogue continu avec le fédéral.

«La responsabilité de votre organisation nationale est de respecter et d'embrasser la diversité, de s'inspirer des forces qui existent dans nos communautés. Nos différences sont notre force. [...] Il est donc important que le chef de l'APN soutienne les initiatives des régions, qui sont inspirées par elles et non pas imposées par le gouvernement», a d'ailleurs répété Phil Fontaine à la suite de son élection.

Le nouveau grand chef veut amener le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. Pour cela, il juge important de redonner à l'Assemblée sa cohésion et «la crédibilité perdue à travers la confrontation».

M. Fontaine doit toutefois être prudent et garder en mémoire ce qui a poussé Ovide Mercredi sur cette route. Ce dernier n'avait pas la réputation d'un dur. Au contraire. Conciliant mais persistant, il a obtenu de participer à la négociation de l'Accord de Charlottetown, décrochant dans certains médias le titre de onzième premier ministre. L'échec de l'entente au sein même des communautés autochtones a toutefois ébranlé son leadership.

La détérioration des conditions de vie dans les réserves, le désespoir des jeunes qui forment plus de la moitié de la population autochtone, les promesses brisées des libéraux, le dédain du ministre Irwin, qui préférerait s'entendre avec les chefs locaux et régionaux, et la marginalisation de l'Assemblée ont eu raison du caractère accommodant du chef Mercredi et l'ont amené à durcir le ton, ce qu'on lui reproche maintenant.

M. Fontaine n'est pas à l'abri de la même frustration et il n'aura pas les coudees plus franches que son prédécesseur. Non seulement la nature de l'APN l'en empêche, mais aussi la faiblesse de son mandat. Contrairement à Ovide Mercredi, il n'a pas obtenu les 60 % des votes nécessaires mais seulement 54 %. Il a gagné parce que sa principale adversaire, Wendy Grant-John, s'est ralliée, acquérant du même coup un poids politique incontournable.

L'approche etapiste de Phil Fontaine a toutefois l'avantage de coïncider, à bien des égards, avec celle du gouvernement, ce qui pourrait lui permettre de faire des progrès graduels mais concrets et ainsi tempérer l'impatience des communautés. Plus avenante que Ron Irwin, la nouvelle ministre Jane Stewart devrait faciliter les choses.

Mais Mme Stewart ne remet pas en question l'approche générale de son gouvernement. Dans ce contexte, il n'est pas acquis que M. Fontaine obtienne de meilleurs résultats qu'Ovide Mercredi lorsqu'il faudra débattre de questions aussi fondamentales que la mise en place des gouvernements autochtones recommandés par la Commission royale, la reconnaissance explicite du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ou la participation des Premières Nations à toute nouvelle ronde constitutionnelle.

Voilà les vrais tests. Et ce sont eux qui permettront à Phil Fontaine de juger du sérieux du fédéral et de l'utilité de sa modération.

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 29 Min: 18	Québec Ciel variable. Max: 28 Min: 17
------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

Détails, page B 6

INDEX

Agenda..... B 7	Le monde..... A 5
Annonces..... B 6	Les sports..... B 6
Avis publics..... A 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés... A 4
Économie..... A 6	Télévision..... B 8
Éditorial..... A 8	

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Le nouveau président d'ADM promet de ne pas laisser tomber Mirabel, page A 6



LES ACTUALITÉS

Pénurie mortelle de médecins à Louiseville, page A 2



PLAISIRS

L'île de Malte, entre l'Orient et l'Occident, page B 1

La reprise économique fait une pause inattendue

Mais les scénarios de croissance accélérée pour 1997 tiennent toujours

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les dernières statistiques, pointant en direction d'une baisse de régime de l'activité, et ce tant au Canada qu'aux États-Unis, ne sauraient en rien altérer les scénarios d'une accélération de la reprise au Canada et au Québec cette année. Cette croissance accélérée, que les prévisionnistes

nous font miroiter depuis plusieurs mois maintenant, sera au rendez-vous, nous assure-t-on encore hier, malgré la lecture décevante de mai. Le Québec ne sera pas laissé pour compte, l'économie provinciale étant appelée à connaître sa meilleure performance depuis la dernière récession.

Ainsi, en mai dernier, le PIB canadien n'a progressé que de 0,3 %, soit une croissance en net recul par rapport à celle de

0,8 % enregistrée en avril. De mai 1996 à mai 1997, la poussée se chiffre à 4 %, selon la dernière lecture de Statistique Canada. La production manufacturière a ralenti d'avril à mai, de 1,6 % à 0,2 %, une baisse qualifiée toutefois de pause qui ne devrait pas se prolonger. Un recul a également été ressenti dans les secteurs minier et fores-

VOIR PAGE A 10: INATTENDUE



RICK BOWMER ASSOCIATED PRESS
Scènes d'intense douleur hier au cimetière de Jérusalem où se déroulaient les funérailles de l'une des victimes du double attentat perpétré mercredi dans le souk juif de Jérusalem-Ouest.

La facture de 500 millions

Nouveau front de résistance au plan Trudel

Les banlieues de Montréal tentent de concerter leur riposte

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les mouvements de résistance de la part des banlieues se multiplient en réaction à la facture de 500 millions de dollars délégués aux municipalités par le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel. Hier, c'était au tour des banlieues de Montréal d'unir leurs forces pour tenter de trouver la riposte idéale: celle qui, tout en faisant l'unanimité, permettra d'alléger la note.

Dans tout ce remue-ménage municipal, le seul élément rassembleur semble bien être ce mécontentement généralisé, quasi unanime, à l'endroit de la facture d'un demi-milliard de dollars présentée aux municipalités en juin dernier par le ministre Trudel. Petites villes, municipalités d'importance, banlieues cossues, villes-centres, toutes s'insurgent contre la façon qu'a Québec de faire porter au pallier municipal le fardeau d'une dette provinciale.

La Table des préfets et des maires des couronnes nord et sud, regroupant 88 municipalités de banlieue, tentait hier de rassembler ses membres autour d'un plan d'action conforme aux sentiments communs à la très grande majorité: une volonté de participer à l'assainissement des finances publiques, mais un rejet catégorique des moyens choisis par Québec pour enjoindre les municipalités à soutenir cet effort financier.

«Au moment où on se parle, à moins que le gouvernement nous fournisse des moyens

VOIR PAGE A 10: BANLIEUES

Méchant Kochon



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

IL Y A UN AN aujourd'hui entrant en vigueur le nouveau régime québécois d'assurance-médicaments. Pour marquer l'anniversaire et une opposition qui ne faiblit pas, environ 150 personnes, surtout des personnes âgées, ont manifesté hier devant les bureaux du premier ministre Bouchard à Montréal. Un an plus tard, ont-ils fait valoir, leurs pires craintes face au nouveau régime se sont matérialisées. Lire nos informations, page A 3.

Au lendemain de l'attentat dans le souk juif

L'OLP dénonce la politique du pire d'Israël

La reprise des discussions de paix est reportée

REUTER

Jérusalem — Des responsables de l'Autorité palestinienne ont imputé hier la responsabilité politique de l'attentat de Jérusalem à Israël, qu'ils accusent de faire le jeu des extrémistes.

«Israël est responsable d'avoir alimenté l'extrémisme des deux côtés en gelant le processus de paix et en violant continuellement les accords en vigueur», a déclaré Nabil Abou Rdainah, conseiller de Yasser Arafat.

Par ailleurs, des inconnus qui pourraient être des extrémistes israéliens ont affirmé hier soir avoir enlevé quatre Palestiniens qu'ils s'approprieraient à assassiner pour venger le double attentat de Jérusalem, a rapporté l'agence de presse israélienne ITIM. Un interlocuteur anonyme a revendiqué au nom du mouvement Kach, d'inspiration raciste, l'enlèvement de quatre Palestiniens de la localité de Dahariya, près de Hébron, lors d'un appel téléphonique fait à la seconde chaîne de télévision israélienne, selon la même source.

Mohamed Dahlan, chef de l'Agence palestinienne de sécurité préventive à Gaza, a affirmé pour sa part: «Nous sommes contre les attentats et nous les condamnons fermement, mais la politique irresponsable de Nétanyahou et de son gouvernement en sont responsables».

«La politique de Nétanyahou a conduit les Palestiniens au désespoir et à la frustration en confisquant leurs terres, en construisant des colonies et en refusant d'appliquer les accords de paix», a-t-il ajouté.

Les dirigeants de l'OLP estiment qu'en bouclant de nouveau l'accès aux territoires

VOIR PAGE A 10: OLP

■ Le gouvernement Arafat est accusé de corruption, page A 5

Sylvie Vartan voulait être actrice, mais elle a «trébuché dans le métier de chanteuse»

La «copine» française vient se faire des amis

Ici, pour qu'on la reconnaisse, on dit: vous savez, Sylvie Vartan, la chanteuse française? L'ancienne femme de Johnny Hallyday? En France, en Italie et même au Japon, Sylvie suffit. Un constat de relative ignorance qui pourrait changer sur la foi de son excellent dernier album, où elle chante Yves Simon, Plamondon, Murat, et de son premier spectacle en ville depuis 1975, présenté ce soir aux FrancoFolies.



PHOTOTHÈQUE RANCUREL
Johnny Hallyday, Sylvie Vartan et Eddy Mitchell photographiés en 1963 au Golf Drouot, club de jeunes et unique golf miniature de Paris, berceau du rock'n'roll français.

SYLVAIN CORMIER

Quand je pense à Sylvie Vartan, j'entends invariablement le même petit bout de *Discomotion*, la jolie chanson de Michèle Torr sur les années yéyé: «Le twist arrivait en France / Et Sylvie, Johnny, étaient mes amis». Pour moi, ça dit tout. Ça dit que Sylvie, pour toute une génération de Français et Françaises, sera toujours la copine parmi les copines, éternelle «collégienne du twist», peut-être parce qu'elle fut la toute première fille à s'imposer dans l'univers rock'n'roll des garçons, les Johnny, Chaussettes Noires et Chats Sauvages, un an avant l'arrivée en force des

Françoise Hardy, Sheila, France Gall et compagnie. Tous ses spectacles en 36 ans de carrière, de ses trois chansons en lever de rideau de Gilbert Bécaud jusqu'au triomphe de décembre dernier à l'Olympia, sont teintés par cet émoi premier. Ce qui ne sera probablement pas le cas ce soir lors de son spectacle au théâtre Maisonneuve, son premier passage depuis le doublé Hallyday-Vartan à la Place des Nations en 1975.

Au Québec, on l'a suivie de loin en loin, par reportages de *Paris-Match* interposés. Surtout les quinze ans de mariage avec Johnny. On a peu entendu ses chansons, qui étaient

VOIR PAGE A 10: VARTAN

■ Lire autres reportages sur les FrancoFolies, page B 9

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Familles nécessiteuses

Ottawa (PC) — En 1995, les familles monoparentales dépendaient deux fois plus des paiements de transfert que les couples avec ou sans enfants. Selon Statistique Canada, les prestations d'assistance sociale représentaient 42 % de l'ensemble des paiements de transfert reçus par les familles monoparentales et 13 % de leur revenu total. Par contre, les familles ayant à leur tête un homme et une femme étaient beaucoup moins dépendantes de l'assistance sociale, qui ne représentait que 7 % de l'ensemble de leurs paiements de transfert et 1 % de leur revenu total. En 1995, les familles monoparentales ont reçu 10,3 milliards de paiements de transfert, alors que les familles dirigées par un couple ont obtenu 60,7 milliards. Cette proportion apparaît raisonnable, dit l'agence fédérale, compte tenu du fait qu'il y avait environ six fois plus de familles dirigées par des couples que de familles monoparentales. En 1995 toujours, le revenu total médian des familles monoparentales se chiffrait à 20 900 \$, en hausse de 400 \$ par rapport à 1994.

La Télé-université se modernise

(PC) — La Télé-université entreprend un important programme de développement de son campus virtuel. Cette modernisation technologique supportant l'enseignement, la recherche et la gestion sera réalisée d'ici l'an 2001 grâce à une subvention du gouvernement du Québec de neuf millions de dollars, soit six millions pour le développement des nouvelles technologies de l'information et trois millions pour les coûts de transition. Créée il y a 25 ans, la Télé-université, une constituante du réseau de l'Université du Québec, est la seule université francophone en Amérique du Nord spécialisée en formation à distance.

Astéroïdes menaçants

Boston (AP) — Des astronomes américains ont découvert sept nouveaux astéroïdes suffisamment proches et massifs pour menacer la Terre. Cela porte à 99 le nombre des corps célestes qui pourraient un jour ou l'autre s'écraser sur la planète bleue, provoquant de gigantesques destructions. De quoi alimenter bien des scénarios catastrophe... En un an, le programme scientifique Recherche des astéroïdes proches de la Terre (NEAT) a permis d'identifier plus de 5000 astéroïdes, révèle un rapport rendu public cette semaine. Les 99 corps célestes menaçants répertoriés affichent un diamètre minimum de 900 mètres et orbitent à moins de huit millions de kilomètres de la Terre. Selon les experts, il est probable qu'un objet de 30 à 50 mètres entrera en collision avec la Terre d'ici 100 ans. En cas de collision, la seule protection de la Terre serait de détruire ou de détourner l'astéroïde de sa trajectoire à l'aide de fusées explosives.

Fuite meurtrière

Kampala (AP) — Deux malfaiteurs poursuivis par la police après un accident de voiture ont tenté de couvrir leur fuite en jetant deux grenades au milieu de la circulation fortement ralentie, faisant sept morts et une quarantaine de blessés sur une autoroute des faubourgs de Kampala, la capitale de l'Ouganda, a annoncé hier la police.

Assurance-médicaments

Un an plus tard, un régime toujours contesté

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Environ 150 personnes ont manifesté devant les bureaux du premier ministre Lucien Bouchard hier matin à Montréal pour faire savoir qu'ils étaient toujours insatisfaits de la Loi sur l'assurance-médicaments, un an après son entrée en vigueur.

Ils ont réclamé une série de modifications pour rendre cette législation plus acceptable. La présidente de la Coalition des associations d'ainés du Québec, Gisèle Bérubé, a soutenu que la loi actuelle avait des effets négatifs sur la santé des personnes âgées et des plus démunis.

Elle a expliqué que lorsque certaines personnes se présentaient à la pharmacie avec plusieurs prescriptions, elles devaient faire un choix entre les différents médicaments afin de garder un peu d'argent pour pouvoir faire face aux dépenses quotidiennes.

«On s'est rendu compte que des personnes étaient obligées

d'aller à l'hôpital plus souvent qu'avant parce qu'elles n'avaient pas suivi l'avis de leurs médecins, qu'elles n'avaient pas pris les médicaments qu'elles devaient prendre, ou qu'elles diminuaient la posologie en prenant une pilule au lieu de deux», a-t-elle déclaré aux journalistes.

Elle a ajouté qu'avec la fermeture d'hôpitaux et la pénurie de personnel, les patients demeuraient moins longtemps en établissement hospitalier et revenaient chez eux, pour se retrouver devant le même dilemme: quel médicament choisir, et quel médicament abandonner.

Les manifestants ont adressé une lettre au premier ministre Bouchard pour expliquer comment les pires craintes formulées avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-médicament s'étaient matérialisées.

Les signataires ont affirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause la nécessité d'une loi permettant la protection universelle des individus face à la maladie, mais ils ont fait valoir que la loi actuelle ne cadrait pas avec les principes de gratuité, d'accessibilité et d'universalité qui sous-tendent

le système de santé. «La Loi sur l'assurance-médicaments comporte de sérieuses difficultés dont la principale consiste à appauvrir davantage les plus démunis de notre société», écrivirent-ils. Ils proposent de réviser la loi pour permettre la gratuité des médicaments pour les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté tel que défini par Statistique Canada.

Les manifestants ont aussi proposé de rendre les contributions plus progressives au-delà de ce seuil.

«Ceux qui ont plus de moyens paieraient plus, et ceux qui ont moins de moyens ne paieraient pas du tout», a précisé Mme Bérubé.

La présidente de la coalition des associations de personnes âgées a reconnu qu'en un an de lutte, les opposants à la Loi sur l'assurance-médicaments n'avaient pas fait fléchir le gouvernement.

«Nous espérons qu'un beau jour, le premier ministre et le ministre de la Santé Jean Rochon vont ouvrir leur cœur à la compassion, à l'équité et à la justice envers ces gens pauvres», a-t-elle déclaré.

Colombie-Britannique

Le rapport Wilson envisage l'indépendance prochaine du Québec

PRESSE CANADIENNE

Victoria — Si l'approche préconisée par le gouvernement canadien au sujet de l'unité nationale ne change pas, les Québécois se donneront un pays souverain d'ici quatre ans, prévient un groupe de conseillers du premier ministre de Colombie-Britannique, Glen Clark, en matière constitutionnelle.

Le gouvernement néo-démocrate de Colombie-Britannique a rendu public, mercredi, le rapport du groupe dirigé par Gordon Wilson, conseiller spécial du premier ministre Clark. Le rapport flirte avec l'idée de la souveraineté de la Colombie-Britannique, tout en rejetant du même souffle le concept de société distincte pour le Québec.

Sans tenir nécessairement cette éventualité pour acquise, le groupe attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de préparer un scénario prévoyant la position de la province si jamais le Québec accédait à sa souveraineté.

Le groupe propose d'ailleurs les options qui s'offriraient alors au gouvernement de

la Colombie-Britannique. «Nous reconnaissons également le fait qu'un OUI puisse l'emporter éventuellement lors d'un vote sur la souveraineté du Québec. Nous recommandons en conséquence au gouvernement de préparer un scénario qui tiendrait compte de cette éventualité, tout en travaillant dans le sens de bâtir un pays uni», peut-on lire dans le rapport.

«Mon opinion personnelle est à l'effet que la Colombie-Britannique ne se contentera pas d'acquiescer à une position adoptée par le reste du Canada», croit M. Wilson.

Aussi, si le Québec proclame sa souveraineté, la Colombie-Britannique pourrait bien faire de même, si tel était son choix. En ce cas, le rapport soutient que la Colombie-Britannique souveraine serait viable.

Le pays formé alors par la Colombie-Britannique n'aurait pas à consacrer d'argent à la défense, aurait accès au libre-échange avec Hong-Kong et pourrait utiliser le dollar américain comme devise, peut-on lire dans le rapport rédigé par Gordon Gibson, l'ancien chef du parti libéral provincial.

Enquête du coroner à l'hôpital Comtois, de Louiseville

Pénurie mortelle de médecins

PRESSE CANADIENNE

Trois-Rivières — Le manque chronique de médecins à l'urgence de l'hôpital Comtois de Louiseville aura été à l'origine du décès d'au moins deux citoyens, le 11 novembre 1996 et le 12 janvier dernier.

Selon le coroner qui a signé les deux rapports d'investigation, le Dr Pierre Martin, plusieurs autres décès en pareilles circonstances sont survenus depuis 1996.

«Quelques-uns resteront anecdotiques, puisque n'ayant pas fait l'objet d'avis au coroner», écrit-il. La pénurie de médecins à l'hôpital Comtois force la fermeture sporadique de l'urgence depuis un an. La situation est loin d'être réglée puisqu'un des quatre médecins affectés en permanence à l'urgence, le Dr Hung Nhu Nguyen, est décédé à son chalet lundi. L'urgence devra donc être fermée jusqu'au 2 août. Il ne reste maintenant plus que trois médecins pour assurer la garde.

Hier, la personne responsable des horaires de garde à l'urgence, Carole Charbonneau, ne pouvait pas dire ce qui allait advenir par la suite. «Il faut complètement les refaire», a-t-elle laissé tomber, tout en ajoutant qu'on aurait besoin d'aide pour venir à bout du problème. Le directeur général de la Régie régionale de Trois-Rivières, René Chevrette,

affirme que «des efforts, qui ne sont pas toujours visibles, sont faits pour régler la question.» Il y a quelques semaines, l'hôpital Comtois est devenu un hôpital «désigné», à cause de sa situation particulière. Cela signifie qu'on suggérera aux nouveaux médecins de l'étranger de venir y pratiquer la médecine. Aucun médecin ne sera toutefois obligé de venir travailler à Louiseville.

M. Chevrette explique que c'est à l'établissement concerné de faire des démarches pour trouver de nouveaux médecins, et que l'esprit du plan de transformation du ministère de la Santé devrait faire en sorte que les hôpitaux se partagent les spécialistes et les généralistes de façon équitable.

Dans son rapport d'investigation daté du 7 avril sur les circonstances entourant la mort de Roger Massé, 46 ans, de Louiseville, le coroner Martin explique que les chances de survie du patient auraient été meilleures s'il y avait eu un médecin pour le recevoir à l'hôpital Comtois le soir du 2 novembre 1996.

Le coroner a aussi enquêté sur la mort de Louis-André Saint-Antoine, 74 ans, qui est décédé après avoir été transféré en ambulance à Trois-Rivières. Aucun médecin n'était présent à l'urgence de l'hôpital louisevillois pour l'accueillir.



Partenaire de la 33^e Finale à Montréal des Jeux du Québec, Alcan reconnaît l'excellence du travail des milliers de professionnels et de bénévoles qui ont su créer un événement exceptionnel. Les jeunes qui y participent vivent un moment privilégié dont ils sortiront grands, prêts à relever les autres défis sportifs et humains que leur réserve l'avenir.

Pour des milliers de jeunes athlètes, les Jeux du Québec sont une occasion unique de se rassembler et d'aller ensemble jusqu'au bout. Au bout de la force, du talent, du rêve de tous et de chacun.

Durant les dix jours de la compétition, ces milliers de jeunes peuvent se rencontrer à la Maison des Jeunes

«Moi, j'adore relever les défis!»

Alcan, un lieu d'apprentissage et d'échange conçu pour créer, communiquer et se divertir. Ainsi, une fois les Jeux terminés, chacun emportera dans ses bagages une expérience fondée sur le partage, le dépassement et le respect.



L'AVENIR EST SI PROCHE

LE DEVOIR

MONTREAL

La mort de Martin Suazo

Les policiers impliqués ne pourront plus être nommés

La Cour suprême maintient la décision de la Cour d'appel afin de protéger la vie des policiers

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal impliqués dans la mort de Martin Suazo, tué en pleine rue en mai 1995, demeureront anonymes, a décidé hier la Cour suprême du Canada en refusant d'entendre un appel visant à annuler l'ordonnance de non-publication qui protège leurs noms.

La Cour suprême confirme ainsi la décision du coroner Anne-Marie David qui avait accepté, pendant son enquête sur la mort de Martin Suazo, de cesser la divulgation des noms des policiers parce que ceux-ci faisaient l'objet de menaces de mort.

Suazo, 23 ans, a été abattu d'une balle dans la nuque tirée par un policier à la suite de l'interception, au centre-ville de Montréal, du véhicule dans lequel il prenait place. La victime, d'origine péruvienne, était soupçonnée de vol à l'étalage.

Le policier responsable de la mort de Suazo a affirmé pendant l'enquête du coroner que le coup de feu était parti involontairement.

Après le drame, certains des membres de la famille de Suazo avaient crié au racisme.

Le rapport du coroner David est attendu pour l'automne. Les auditions ont traîné en longueur, s'étalant de la fin de 1995 à 1997, à cause de la multiplication des procédures.

Mme David avait prononcé l'ordonnance de non-publication en février 1996, donc trois mois après le début des auditions. Cette décision suscita la controverse puisque l'identité des policiers avait été dévoilée à plusieurs reprises dans les médias.

Le quotidien *The Gazette* porta le cas à l'attention de la Cour supérieure, qui cassa la décision du coroner. Saisie de l'affaire, la Cour d'appel confirma finalement l'ordonnance de non-publication.

Le juge Thérèse Rousseau-Houle de la Cour d'appel expliqua dans son jugement, face à l'argument que les noms des policiers étaient déjà connus, ce qui suit: «Il n'est nul doute qu'une personne animée d'un dessein criminel peut toujours trouver un moyen, légal ou non, de parvenir à ses fins. Cela ne signifie pas qu'il faille lui faciliter la tâche. L'ordonnance de la coroner vise à diminuer le risque d'atteintes à la vie et à la sécurité des témoins.»

Les enjeux mondiaux de la nutrition

Réduire les carences en iode, en fer et en vitamine A

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

On est en train de vaincre les carences en iode dans le monde. Reste, pour les organisations mondiales de la santé, à relever les défis de la distribution de la vitamine A et du fer dans les populations défavorisées.

Présentement, on calcule que deux milliards de personnes dans le monde souffrent d'une carence en fer, qu'un milliard et demi souffrent d'une carence en iode et que 250 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'une carence en vitamine A. Et toutes ces déficiences ont des effets énormes sur la santé de la population de la planète.

Depuis dix ans, des organisations internationales telles l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de l'alimentation et l'UNICEF ont fait diminuer les carences en iode en distribuant du sel iodé, fait diminuer hier un groupe d'experts sur la question, au 16^e Congrès international de nutrition qui se déroule à Montréal.

Des pays comme la Chine, où seulement 10 % de la population avaient accès à du sel iodé il y a dix ans, ont fait monter cette proportion à 85 % au cours des cinq dernières années. L'an dernier, en Thaïlande, un paquet de sel iodé a été remis à chaque ménage du pays. Les carences en iode sont responsables de crétinisme, de goitre, de cancer de la thyroïde et elles font baisser le quotient intellectuel. «On a évalué qu'une classe, dont 10 % des élèves souffraient de carences en iode, verrait son quotient intellectuel moyen reculer de 10 ou de

15 points», expliquait hier Glen F. Maherly, de l'Université d'Emory, d'Atlanta, au cours du congrès.

Le coût impliqué dans la iodisation du sel est minime: il tourne autour de trois à cinq sous par personne par année. Et le sel est aussi un véhicule idéal pour l'iode parce qu'il est consommé presque universellement. L'iode se trouve pour sa part à l'état naturel dans les poissons, les fruits de mer et autres produits marins. Initialement présent dans la terre, il peut avoir été éliminé par de nombreuses inondations ou par une culture intensive ayant épuisé le sol.

Le supplément de fer, indispensable à la diète des femmes enceintes ou des enfants en croissance, est plus difficile à distribuer. La carence en fer provoque l'anémie et est responsable d'une forte proportion de mortalité chez les femmes en couches. Les aliments enrichis en fer, comme la farine et les céréales, qui sont largement répandus dans les pays industrialisés, le sont moins dans les pays en voie de développement. C'est là que repose à l'heure actuelle un défi important pour les organisations mondiales de santé.

Pour sa part, la vitamine A, qui se retrouve entre autres dans la viande et dans les fruits et légumes de couleur orangée, est distribuée dans les pays en voie de développement sous forme de capsules. Le Canada participe présentement à une opération de distribution de 150 millions de capsules de vitamine A, qui seront envoyées dans 60 pays différents.

En Indonésie, on est arrivé ainsi à enrayer plusieurs maladies de la vue causées par la carence en vitamine A. Cette carence est aussi une cause importante de mortalité infantile.

Le marché des résidences pour gens âgés

Retour au point d'équilibre

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le marché formé des résidences pour personnes âgées, le marché montréalais, est dans une position enviable. Selon une étude effectuée par les économistes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'occupation de ce marché est de 3,4 %, soit tout près de son point d'équilibre qui est à 3 %.

Si on se rappelle que ce segment de l'activité immobilière affichait un taux de plus de 12 % au début des années 90, il va sans dire que son taux présent traduit un repli spectaculaire.

Dans son analyse, Jacques Pelletier, économiste à la SCHL, souligne ce qui suit: «L'évolution des taux d'occupation s'explique aisément. La construction effrénée du début des années 90 a mis sur le marché une quantité impressionnante d'appartements. L'inexpérience de certains promoteurs et leur méconnaissance des besoins spécifiques des aînés a aussi contribué aux taux d'occupation élevés. L'arrêt presque complet de la construction, jumelé à la croissance de la demande, a rétabli la situation.»

Ce dernier facteur mis à part, le vieillissement de la population a bien évidemment favorisé la demande pour les résidences situées dans la grande région de Montréal. D'après les chiffres fournis, le nombre de locataires a progressé à raison de 4 % depuis 1991, soit à un rythme supérieur à celui des mises en chantier. Grâce à cette augmentation de la demande, le surplus enregistré au début des années 90 a été totalement épongé.

Ce sont les résidences de moins de 50 unités qui présentent le taux d'occupation le plus faible; ce sous-secteur est fait exclusivement de logements de bas et de mi-gamme. Plus précisément, les logements de gamme mi-plus, soit des logements se louant entre 800 et 900 \$ par mois, ont un taux d'occupation de 1,9 % seulement. En comparaison, les appartements haut de gamme ont un taux d'occupation de 3,4 %.

En ce qui concerne les résidences avec repas obligatoires, l'économiste de la SCHL a constaté que celles-ci «ont éprouvé au cours des années d'avantage de difficultés de location. Leur taux d'occupation est régulièrement plus élevé que ceux des autres catégories d'immeubles. Il était ainsi de 5,9 % en octobre 1996, alors que les résidences, avec repas facultatifs ou sans service de repas, affichaient des taux respectifs de 3,5 % et de 3 %.»

Financièrement, il est intéressant de noter que les appartements proposant deux chambres à coucher ont été délaissés par la clientèle au profit des appartements à une chambre. Ce déplacement de la demande s'explique ainsi: «Les retraités qui continuent à privilégier les placements sûrs, comme les certificats de dépôt, ont vu leurs revenus affectés par la baisse des taux d'intérêt.»

Pour ce qui est des résidences de type chambres et pension, l'étude de la SCHL indique que leur situation ne s'améliore pas. Le taux d'occupation, qui était de 10,7 % en 1995, a légèrement grimpé en octobre 1996 pour se fixer à 10,8 %. «Il y a donc un surplus important d'unités puisque le taux d'équilibre est estimé à 5 %.»

L'attente



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

ELLE ÉTAIT attendue de pied ferme, la neuvième édition des FrancoFolies de Montréal. À quelques heures du lever de rideau, hier soir, la foule se massait déjà dans les escaliers de la Place des Arts, prête à se faire remplir les oreilles de chansons francophones.

EN BREF

Saisie de stéroïdes

(PC) — Les policiers de la Sûreté du Québec et les agents des douanes ont saisi plus de 5000 ampoules de stéroïdes anabolisants à l'aéroport de Mirabel lundi dernier. Les ampoules, d'une valeur d'environ 128 000 \$, étaient cachées dans un colis en provenance de Saint-Pétersbourg, en Russie. Sergueï Minassian, âgé de 38 ans, un ressortissant russe domicilié à Laval, a été arrêté par la Sûreté du Québec relativement à cette affaire.

Une perquisition a aussi permis de saisir d'autres substances et des éléments touchant l'importation de stéroïdes anabolisants, utilisés de plus en plus par de jeunes athlètes pour accroître leur performance sportive.

À la lumière du cœur.

Planifiez vos dons

Pour un don ou plus d'informations, composez sans frais 1-888-234-8533 Région de Montréal 514-257-8711

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

loto-québec résultats

649 Tirage du 97-07-30

4 5 10 20 23 47

Numéro complémentaire: 33

GAGNANTS	LOTS	955 470,90 \$
6/6	2	955 470,90 \$
5/6+	9	63 698,00 \$
5/6	262	1 750,50 \$
4/6	14 695	59,80 \$
3/6	272 501	10,00 \$

Ventes totales: 14 548 653,00\$
Prochain gros lot (approx.): 2 300 000 \$

Extra Tirage du 97-07-23

NUMÉROS	LOTS	100 000 \$
936693	1	100 000 \$
36693	1	1 000 \$
6693	250	50 \$
693	50	10 \$
93	10	2 \$
3	2	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Le modalité d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NE MANQUEZ PAS LA GRANDE VENTE

de fin saison des designers québécois

jusqu'à **60%** de rabais

sur les collections de:

Michel Desjardins
Lino Catalano
Tanya de Luca
Isabelle Guinois
Barbeau
Muse
et Turbulence pour hommes

Boutique La Ra Pam~Pa

3809, Saint-Denis Montréal (514) 282-9388

LIDEC

NOUVEAU

FRANÇAIS

Première secondaire

Manuel de base selon le nouveau programme de français au secondaire

256 pages, 29,95 \$

Ninon Carmant

Ce manuel a été conçu dans une perspective de renouveau. Il répond, en tous points, aux attentes du MÉQ tant par le contenu que par l'approche. Avec une grande clarté, il met à la portée des jeunes de Première secondaire les notions de la grammaire nouvelle. Axé sur l'écrit, il amène l'élève, par les principales opérations linguistiques, à intégrer la structure de la phrase. Aussi, par l'observation et la manipulation, parviendra-t-il à découvrir le mécanisme de fonctionnement de la langue qu'il maîtrisera graduellement.

Le guide pédagogique qui accompagne le manuel, sans être directif, prévoit et suggère les procédés à utiliser à chaque étape de l'enseignement, pour en assurer l'efficacité.

Bref, la clarté de sa didactique, la nouveauté de son approche, la hiérarchisation des connaissances qu'il vise à inculquer confèrent à ce manuel un attrait certain et en font un outil pédagogique qui devrait répondre avec bonheur aux attentes des utilisateurs.

LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet: <http://www.lidec.qc.ca>

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Pierre, Alex SUPER BOOM PARTY 8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9 Dossier: 1336-213	1 Bar avec spectacles sans nudité	8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9
2821079 Canada inc. PUB MARTIN'S DISCO BAR 12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5 Dossier: 1414-036	Permis additionnel 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5
Dubé, Eric SALLE DE QUILLÉ STE-GERTRUDE 11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7 Dossier: 1441-377	1 Bar dans Centre sportif	11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7
Chit Tung Ng, Jie Yuan Wu, Chow Wah Yau RESTAURANT FUNG SHING 1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5 Dossier: 1442-334	1 Restaurant pour vendre	1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5
9048-4999 Québec inc. MOE S DELI & BAR 7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3 Dossier: 176-230	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse 2 Bars d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3
3387445 Canada inc. RESTAURANT KAM SHING II 4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8 Dossier: 180-638	1 Restaurant pour vendre	4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8
9050-8888 Québec inc. SANDHU 3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3 Dossier: 286-575	1 Restaurant pour vendre	3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3
2956-5744 Québec inc. INTERVALLO CAFE EXPRESSO BAR 7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 585-638	Autorisation de spectacles sans nudité dans Bar existant	7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5
9052-0735 Québec inc. MONTREAL GALLERY 4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 611-277	1 Bar avec danse (suite à cession)	4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5
Nguyen, Hong Son RESTAURANT LE PAVILLON THAI 1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 708-909	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Est Restaurant pour servir	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5
3071898 Canada inc. RESTAURANT MIKES 5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9	1 Restaurant pour vendre	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9
Garoufalis, Jean (John) CAFE DIONISOS 232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5 Dossier: 806-422	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5
9051-1650 Québec inc. O PORTO 3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6 Dossier: 848-499	1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6
2951-9626 Québec inc. BILLARD DE L'EST ENR 3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 1003-177	1 Bar dans Centre sportif 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5
2963-8636 Québec inc. NEW KALAMATA RESTAURANT 903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4 Dossier: 1057-090	1 Restaurant pour vendre	903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4
Pierre, Alex SUPER BOOM PARTY 8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9 Dossier: 1336-213	1 Bar avec spectacles sans nudité	8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9
2821079 Canada inc. PUB MARTIN'S DISCO BAR 12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5 Dossier: 1414-036	Permis additionnel 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5
Dubé, Eric SALLE DE QUILLÉ STE-GERTRUDE 11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7 Dossier: 1441-377	1 Bar dans Centre sportif	11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7
Chit Tung Ng, Jie Yuan Wu, Chow Wah Yau RESTAURANT FUNG SHING 1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5 Dossier: 1442-334	1 Restaurant pour vendre	1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5
9048-4999 Québec inc. MOE S DELI & BAR 7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3 Dossier: 176-230	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse 2 Bars d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3
3387445 Canada inc. RESTAURANT KAM SHING II 4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8 Dossier: 180-638	1 Restaurant pour vendre	4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8
9050-8888 Québec inc. SANDHU 3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3 Dossier: 286-575	1 Restaurant pour vendre	3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3
2956-5744 Québec inc. INTERVALLO CAFE EXPRESSO BAR 7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 585-638	Autorisation de spectacles sans nudité dans Bar existant	7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5
9052-0735 Québec inc. MONTREAL GALLERY 4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 611-277	1 Bar avec danse (suite à cession)	4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5
Nguyen, Hong Son RESTAURANT LE PAVILLON THAI 1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 708-909	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Est Restaurant pour servir	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5
3071898 Canada inc. RESTAURANT MIKES 5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9	1 Restaurant pour vendre	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9
Garoufalis, Jean (John) CAFE DIONISOS 232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5 Dossier: 806-422	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5
9051-1650 Québec inc. O PORTO 3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6 Dossier: 848-499	1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6
2951-9626 Québec inc. BILLARD DE L'EST ENR 3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 1003-177	1 Bar dans Centre sportif 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5
2963-8636 Québec inc. NEW KALAMATA RESTAURANT 903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4 Dossier: 1057-090	1 Restaurant pour vendre	903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4
Pierre, Alex SUPER BOOM PARTY 8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9 Dossier: 1336-213	1 Bar avec spectacles sans nudité	8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9
2821079 Canada inc. PUB MARTIN'S DISCO BAR 12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5 Dossier: 1414-036	Permis additionnel 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5
Dubé, Eric SALLE DE QUILLÉ STE-GERTRUDE 11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7 Dossier: 1441-377	1 Bar dans Centre sportif	11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7
Chit Tung Ng, Jie Yuan Wu, Chow Wah Yau RESTAURANT FUNG SHING 1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5 Dossier: 1442-334	1 Restaurant pour vendre	1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5
9048-4999 Québec inc. MOE S DELI & BAR 7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3 Dossier: 176-230	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse 2 Bars d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3
3387445 Canada inc. RESTAURANT KAM SHING II 4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8 Dossier: 180-638	1 Restaurant pour vendre	4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8
9050-8888 Québec inc. SANDHU 3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3 Dossier: 286-575	1 Restaurant pour vendre	3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3
2956-5744 Québec inc. INTERVALLO CAFE EXPRESSO BAR 7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 585-638	Autorisation de spectacles sans nudité dans Bar existant	7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5
9052-0735 Québec inc. MONTREAL GALLERY 4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 611-277	1 Bar avec danse (suite à cession)	4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5
Nguyen, Hong Son RESTAURANT LE PAVILLON THAI 1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 708-909	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Est Restaurant pour servir	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5
3071898 Canada inc. RESTAURANT MIKES 5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9	1 Restaurant pour vendre	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9
Garoufalis, Jean (John) CAFE DIONISOS 232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5 Dossier: 806-422	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5
9051-1650 Québec inc. O PORTO 3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6 Dossier: 848-499	1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6
2951-9626 Québec inc. BILLARD DE L'EST ENR 3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 1003-177	1 Bar dans Centre sportif 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3425, rue Pierre Bernard Montréal (Québec) H2W 1Z5
2963-8636 Québec inc. NEW KALAMATA RESTAURANT 903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4 Dossier: 1057-090	1 Restaurant pour vendre	903, rue Liège Ouest Montréal (Québec) H2W 1K4
Pierre, Alex SUPER BOOM PARTY 8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9 Dossier: 1336-213	1 Bar avec spectacles sans nudité	8615, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T9
2821079 Canada inc. PUB MARTIN'S DISCO BAR 12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5 Dossier: 1414-036	Permis additionnel 1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	12271, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N5
Dubé, Eric SALLE DE QUILLÉ STE-GERTRUDE 11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7 Dossier: 1441-377	1 Bar dans Centre sportif	11833, rue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5M7
Chit Tung Ng, Jie Yuan Wu, Chow Wah Yau RESTAURANT FUNG SHING 1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5 Dossier: 1442-334	1 Restaurant pour vendre	1102, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1J5
9048-4999 Québec inc. MOE S DELI & BAR 7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3 Dossier: 176-230	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse 2 Bars d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	7660, boul. Newman LaSalle (Québec) H2X 3L3
3387445 Canada inc. RESTAURANT KAM SHING II 4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8 Dossier: 180-638	1 Restaurant pour vendre	4771, rue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H8
9050-8888 Québec inc. SANDHU 3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3 Dossier: 286-575	1 Restaurant pour vendre	3464, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L3
2956-5744 Québec inc. INTERVALLO CAFE EXPRESSO BAR 7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 585-638	Autorisation de spectacles sans nudité dans Bar existant	7786, boul. Newman LaSalle (Québec) H2W 1Z5
9052-0735 Québec inc. MONTREAL GALLERY 4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5 Dossier: 611-277	1 Bar avec danse (suite à cession)	4432, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5
Nguyen, Hong Son RESTAURANT LE PAVILLON THAI 1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5 Dossier: 708-909	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Est Restaurant pour servir	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2J5
3071898 Canada inc. RESTAURANT MIKES 5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9	1 Restaurant pour vendre	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9
Garoufalis, Jean (John) CAFE DIONISOS 232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5 Dossier: 806-422	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	232, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2R 2X5
9051-1650 Québec inc. O PORTO 3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6 Dossier: 848-499	1 Bar 1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3802, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6
2		

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

ENCAN PUBLIC ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT ET DE TRAITEUR CAMIONNETTE POUR TRAITEUR. Seront vendus sous contrôle de justice les biens de la compagnie: 9008-8303 Québec Inc.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 540-32-000805-943. YVAN NOLET, Partie demanderesse C. JACQUES JOSEPH, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les effets mobiliers



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville d'Outremont, que:

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants: No 7701 Travaux de pavage sur une partie du boulevard de la Concorde...

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval...

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8 h 15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60.00\$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants: No 7694 Travaux de rénovation de la station de pompage Buisson de l'Eau ainsi que des travaux d'épous, de drainage et de nettoyage de l'émissaire à la rivière sur une partie du chemin du Bord-de-l'Eau...

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval...

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8 h 15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60.00\$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 1^{er} août 1997 Me Guy Collard, greffier

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. 1. Outil. — Ferrure. 2. Bague. — Il inventa la dynamite. 3. Mer. — Particule modifiant un mot. 4. Lui. — Mezzanine. — Américium. 5. Punir. — Rad. — Baudet. 6. Forge. — Dans. 7. Pièce rigide jouant le rôle d'entretoise (Const.). 8. Aluminium. — Oiseau grimpeur. 9. Normai successivement les lettres. — Thorium. — Aperçu. 10. Jeune chien à grosses pattes. — Canard. 11. Argent. — Sert à lier. — Irlande. 12. Sorte de viole. — Champignon.

HORIZONTALEMENT 1- Outil. — Ferrure. 2- Bague. — Il inventa la dynamite. 3- Mer. — Particule modifiant un mot. 4- Lui. — Mezzanine. — Américium. 5- Punir. — Rad. — Baudet. 6- Forge. — Dans. 7- Pièce rigide jouant le rôle d'entretoise (Const.). 8- Aluminium. — Oiseau grimpeur. 9- Normai successivement les lettres. — Thorium. — Aperçu. 10- Jeune chien à grosses pattes. — Canard. 11- Argent. — Sert à lier. — Irlande. 12- Sorte de viole. — Champignon.

VERTICALEMENT 1- Religion de la Chine. — Barre fermant une porte. 2- Tonton. — Vacarme. 3- Première page. — Noble en apprentissage.

de la partie défenderesse saisis en cette cause, seront vendus au: 175, Place du Collège, apt. 2 à Longueuil, à 10h00, le 14 août 1997, à savoir: 3 fauteuils de salon en cunette turquoise, 1 téléviseur Hitachi, 2 tables de salon noires, 2 lampes de salon. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou au plus offrant et dernier enchérisseur.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-32-001739-968. ENTREPRISES Y.C.R. TECH L.TÉE, Partie demanderesse C. PIERRE DUVAL, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse

de la partie défenderesse saisis en cette cause, seront vendus au: 100, boul. Entrelacs à 11h00, le 14 août 1997, à savoir: 12 tables de pique-nique, 1 roulotte Howler, 1 petit cabanon 5'x4', 1 poubelle charcoale Thermos, 1 roulotte Bonair, 1 cabanon 10'x10', 1 camion GMC Pick-up, 1 bateau avec moteur Evenrude. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou au plus offrant et dernier enchérisseur.

3° En vertu des dispositions du Règlement 113 de la Communauté urbaine de Montréal, le Règlement 1261 de la municipalité n'avait pas à être soumis à la Communauté urbaine aux fins de l'examen de sa conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

4° Le Règlement 1261 entre donc en vigueur en date de ce jour.

DONNÉ à Outremont, ce premier jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Le greffier de la municipalité, Mario Gerbeau, o.m.a.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville d'Outremont, que:

1° Lors de sa séance spéciale tenue le 28 juillet 1997, le conseil de ladite municipalité a, par l'adoption de sa résolution 971-07-17, adopté le Règlement 1261 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage»;

2° L'objet de ce règlement consiste à modifier le Règlement de zonage 1177 afin de prévoir de nouvelles marges de recul à l'égard de certaines parties des avenues Bloomfield, Champagnere, de l'Épée, Outremont, Querbes et Wiseman;

3° En vertu des dispositions du Règlement 113 de la Communauté urbaine de Montréal, le Règlement 1261 de la municipalité n'avait pas à être soumis à la Communauté urbaine aux fins de l'examen de sa conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

4° Le Règlement 1261 entre donc en vigueur en date de ce jour.

DONNÉ à Outremont, ce premier jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Le greffier de la municipalité, Mario Gerbeau, o.m.a.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville d'Outremont, que:

1° Lors de sa séance spéciale tenue le 28 juillet 1997, le conseil de ladite municipalité a, par l'adoption de sa résolution 971-07-16, adopté le Règlement 1260 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage»;

2° L'objet de ce règlement consiste à modifier le Règlement de zonage 1177 afin:

• de prévoir que le pourcentage maximal de couverture au sol d'un bâtiment situé dans la zone RC-10 sera de 65% à l'exception des habitations de type unifamilial et bifamilial où il demeurera à 50%;

• de fixer une marge latérale de 4,57 m entre tout nouveau bâtiment situé dans la zone RC-10 et toute ligne du terrain longeant la limite nord de cette zone;

• de fixer une marge arrière de 4,57 m entre tout nouveau bâtiment situé dans la zone RC-10 et toute ligne du terrain longeant la limite nord de cette zone;

3° En vertu des dispositions du Règlement 113 de la Communauté urbaine de Montréal, le Règlement 1260 de la municipalité n'avait pas à être soumis à la Communauté urbaine aux fins de l'examen de sa conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

4° Le Règlement 1260 entre donc en vigueur en date de ce jour.

DONNÉ à Outremont, ce premier jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Le greffier de la municipalité, Mario Gerbeau, o.m.a.

AVIS AUX CREANCIERS Dans l'affaire de la faillite de: 147557 CANADA L.TÉE (autres fois connue sous le nom de Grivev Inc.), corporation légalement constituée ayant son siège social au 7005, boul. Taschereau, Brossard (Québec) et sa principale place d'affaires au 3535, boul. St-Charles, 2^e étage, Kirkland (Québec).

AVIS est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que 147557 CANADA L.TÉE a fait une cession le 23 juillet 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour d'août 1997 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec).

Donné à Montréal, le 1^{er} jour d'août 1997. CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS Information: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, 514-278-2414. Fax: 278-9687. ALBERTSON & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-052162-968. ZELLERS INC., Partie demanderesse -vs- MARIA JOSE PEREIRA, Partie défenderesse. Le 13^e jour de août 1997, à 12h00, au 60, TERRASSE COUTU, AUTEUIL, LAVAL, QC, district de LAVAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MARIA JOSE PEREIRA, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Nissan Caravan 4 portes coul. blanc avec rack coul. noir, 1 série JNH1M16SLX00312; 1 téléviseur de marque Zenith Star Sight 36" coul. noir & acc.; 1 magnétoscope de marque Toshiba hi-fi VHS HQ coul. gris & acc. et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.

Prenez avis que la compagnie Les Solitaires de la Rive-Sud Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-12-236940-973. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: GREFFIER ADJOINT LUCIA SELVAGGI partie demanderesse c. MARTIN LAJEUNESSE partie défenderesse

ORDRE est donné à MARTIN LAJEUNESSE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de MARTIN LAJEUNESSE. Lieu: MONTRÉAL 21 JUILLET 1997 MICHEL MARTIN G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-12-237316-975. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT ANNA KICINSKA partie demanderesse c. HENRYK TUZNIK partie défenderesse

ORDRE est donné à HENRYK TUZNIK de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, suite 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de HENRYK TUZNIK. Lieu: Montréal Date: Le 29 JUILLET 1997 MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-236940-973. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: GREFFIER ADJOINT LUCIA SELVAGGI partie demanderesse c. MARTIN LAJEUNESSE partie défenderesse

ORDRE est donné à MARTIN LAJEUNESSE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis

dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces a été remise au greffe à l'intention de 151861 CANADA INC. Lieu: Montréal 29 juillet 1997 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-237316-975. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT ANNA KICINSKA partie demanderesse c. HENRYK TUZNIK partie défenderesse

ORDRE est donné à HENRYK TUZNIK de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, suite 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de HENRYK TUZNIK. Lieu: Montréal Date: Le 29 JUILLET 1997 MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-236940-973. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: GREFFIER ADJOINT LUCIA SELVAGGI partie demanderesse c. MARTIN LAJEUNESSE partie défenderesse

ORDRE est donné à MARTIN LAJEUNESSE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis

dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces a été remise au greffe à l'intention de 151861 CANADA INC. Lieu: Montréal 29 juillet 1997 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-237316-975. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT ANNA KICINSKA partie demanderesse c. HENRYK TUZNIK partie défenderesse

ORDRE est donné à HENRYK TUZNIK de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, suite 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de HENRYK TUZNIK. Lieu: Montréal Date: Le 29 JUILLET 1997 MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-236940-973. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: GREFFIER ADJOINT LUCIA SELVAGGI partie demanderesse c. MARTIN LAJEUNESSE partie défenderesse

ORDRE est donné à MARTIN LAJEUNESSE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis

dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces a été remise au greffe à l'intention de 151861 CANADA INC. Lieu: Montréal 29 juillet 1997 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-237316-975. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT ANNA KICINSKA partie demanderesse c. HENRYK TUZNIK partie défenderesse

ORDRE est donné à HENRYK TUZNIK de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, suite 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de HENRYK TUZNIK. Lieu: Montréal Date: Le 29 JUILLET 1997 MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-236940-973. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: GREFFIER ADJOINT LUCIA SELVAGGI partie demanderesse c. MARTIN LAJEUNESSE partie défenderesse

ORDRE est donné à MARTIN LAJEUNESSE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, suite 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis

dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces a été remise au greffe à l'intention de 151861 CANADA INC. Lieu: Montréal 29 juillet 1997 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-237316-975. CHAMBRE DE LA FAMILLE PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT ANNA KICINSKA partie demanderesse c. HENRYK TUZNIK partie défenderesse

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

De Klerk devrait demander pardon

Le Cap (AFP) — Un ancien ministre des Affaires étrangères de l'apartheid a conseillé «au nom de son ancien gouvernement» à l'ex-président Frederik de Klerk de demander l'amnistie pour des crimes commandités par l'État, a indiqué hier la Commission vérité et réconciliation (TRC). Roloef «Pik» Botha, qui a été le ministre le plus longtemps en exercice sous l'apartheid, a fait cette révélation — sans préciser quels sont les crimes en question — dans une lettre au Département d'Investigation de la TRC, a ajouté la Commission dans un communiqué. La Commission a accusé également le Parti national (NP, conservateur) de M. de Klerk — principal parti d'opposition actuellement en Afrique du Sud — de cacher l'étendue de son implication, ou de ce qu'il sait, dans les atrocités commises durant l'apartheid. Le document ajoute que l'ex-ministre de la Police Adriaan Vlok a désigné le prédécesseur de M. de Klerk à la présidence, P.W. Botha comme ayant ordonné le plasticage des bureaux de Johannesburg d'un groupe religieux anti-apartheid.

Attentat d'Atlanta: Reno présente des excuses à Jewell

Washington (AFP) — Le ministre de la Justice Janet Reno a présenté hier des excuses à Richard Jewell, nommé comme suspect dans l'attentat des Jeux olympiques d'Atlanta avant d'être blanchi trois mois plus tard par la justice. «Je regrette beaucoup qu'il y ait eu une fuite qui lui a valu une telle attention publique», a-t-elle déclaré lors de son point de presse hebdomadaire. «Je pense que nous devons lui présenter des excuses». Mme Reno a ajouté qu'elle présenterait personnellement des excuses à M. Jewell, si elle pouvait le rencontrer. «Je serais heureuse de lui parler». Mais, a-t-elle ajouté, «je ne pense pas qu'aucune excuse soit suffisante lorsque quelqu'un est passé par là où est passé M. Jewell». Richard Jewell, un agent de sécurité qui avait signalé la présence suspecte du sac à dos contenant la bombe avant que celle-ci n'explode en plein centre d'Atlanta le 27 juillet 1996, avait été publiquement présenté comme le suspect de l'attentat deux jours plus tard, à la faveur d'une fuite dans la presse.

Marcos annonce la 4e guerre mondiale

Paris (AFP) — Le sous-commandant Marcos, chef de la guérilla zapatiste au Mexique affirme dans un texte publié par *Le Monde Diplomatique* que la 4e guerre mondiale a commencé. Dans un long document que publie le mensuel, le chef de l'Armée zapatiste de libération nationale déclare que «la fin de la troisième guerre mondiale, ou guerre froide, ne signifie nullement que le monde ait supporté la bipolarité et retrouvé la stabilité sous l'hégémonie du vainqueur». «Car, s'il y a eu un vaincu, le camp socialiste, il est difficile de nommer le vainqueur. Les États-Unis ? L'Union européenne ? Le Japon ? Tous trois ?», ajoute le dirigeant zapatiste. «La défaite de l'Empire du Mal ouvre de nouveaux marchés, dont la conquête provoque une nouvelle guerre mondiale, la quatrième», écrit le sous-commandant Marcos qui se livre ensuite à une longue analyse des raisons pour lesquelles sont mouvement combat.

Jospin chute, Chirac remonte

Paris (Reuters) — Le premier ministre, Lionel Jospin, a perdu quatre points en un mois mais conserve une cote largement positive de 62 % de confiance contre 35 % dans la dernière édition du sondage *Sofres-Le Figaro Magazine*. Le président Jacques Chirac a progressé dans le même temps d'un point mais son image reste négative. 47 % des personnes interrogées lui accordent leur confiance, 51 % la lui refusent. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, au mois d'avril, le chef de l'État a ainsi regagné neuf points de confiance. Réalisé auprès de 1000 personnes du 23 au 25 juillet, après, donc, l'annonce des premières décisions du gouvernement et la présentation de l'audit des finances publiques, le sondage révèle aussi un reflux général de la popularité des ministres de Lionel Jospin.

Le Monde veut acheter L'Express

Paris (AFP) — Le prestigieux quotidien français *Le Monde* se porte candidat à l'achat de l'hebdomadaire *L'Express*, a indiqué son directeur Jean-Marie Colombani, dans un entretien publié hier par le journal économique *La Tribune*. «Nous pensons que la complémentarité est très forte et que cette opération peut être portuse, notamment par des économies de structure», a expliqué M. Colombani. Il a souligné que *Le Monde*, qui a renoué l'année dernière avec les bénéfices, avait réussi à «casser la courbe du déclin» et comptait dégager «en cinq ans une marge suffisante». Le quotidien avait renoué avec les bénéfices en 1996, avec une moyenne de 325 000 exemplaires vendus (+1.13%) et un résultat net consolidé (part du groupe) de 2,9 millions de francs (quelque 500 000 dollars, contre moins 63,5 MF en 1995). En annonçant ce résultat positif en avril dernier, M. Colombani avait indiqué qu'après l'année de la survie (1994), l'année de la refonte éditoriale (1995), et l'année de la remise en ordre des comptes (1996), *Le Monde* était désormais en mesure de se doter d'une stratégie de développement.

Six condamnés à mort exécutés au Burundi

Bujumbura (AFP) — Six Burundais condamnés à mort pour des crimes liés à la guerre et aux massacres commis depuis la tentative de coup d'État d'octobre 1993 ont été pendus tôt hier matin à Bujumbura, a-t-on appris de source officielle. Mais c'est de mort n'a jamais été supprimée au Burundi, mais c'est la première fois depuis le début des années 80 que des peines capitales sont exécutées. Depuis le début des procès liés aux massacres et à la guerre civile, l'année dernière, environ 60 peines capitales ont été prononcées par les chambres criminelles des tribunaux burundais. Les six condamnés exécutés hier matin, dans l'enceinte de la prison de Mpimba, dans la capitale burundaise, étaient trois Hutus, deux Tutsis et un Twa (petite ethnie, représentant environ un pour cent de la population). Certains avaient déposé des recours en grâce, qui ont été rejetés, a-t-on ajouté de même source, précisant que le gouvernement devait diffuser dans la journée un communiqué détaillé. Parmi les détentés exécutés figuraient l'ancien directeur du lycée de Kimbimba, Firinat Niyinkenguruka, condamné pour avoir fait brûler vifs plusieurs dizaines d'élèves tutsis après la tentative de coup d'État du 21 octobre 1993.

Réunion du Parlement palestinien

Le gouvernement Arafat est dénoncé

Certains ministres sont accusés de corruption

Le Conseil législatif palestinien a appelé hier, lors d'un vote en session plénière, le président Yasser Arafat à changer tout son gouvernement accusé de corruption. «Le Conseil a adopté une résolution appelant le président Arafat à procéder à un remaniement de son gouvernement et à le remplacer par un conseil de technocrates et d'experts», a déclaré aux journalistes Rawhi Fatouh, secrétaire général du Parlement.

HICHAM ABDALLAH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Ramallah — Cet appel sans précédent fait suite à deux jours de débats en session plénière sur le rapport d'une commission parlementaire qui a dénoncé l'ampleur de la corruption dans la quasi-totalité des ministères palestiniens.

Trois ministres ont été nommément accusés, MM. Nabil Chaath (Plan et Coopération internationale), Jamil Tarifi (Affaires civiles) et Ali Kawasmeh (Transports).

La résolution, votée par 57 députés contre un, donne jusqu'à septembre à M. Arafat pour changer son gouvernement.

Le texte prévoit la constitution d'une commission chargée d'en contrôler l'exécution. «M. Arafat est entièrement responsable. Il doit revoir sa politique et prendre quelques décisions courageuses», a déclaré Marouane Barghouti, le responsable pour la Cisjordanie du Fatah de M. Arafat, principale composante de l'OLP.

«Il devrait savoir que nous sommes avec lui pour mettre un terme à ces pratiques illégales», a-t-il ajouté.

Trente députés sur les 88 membres du Conseil étaient absents pour le vote, dont MM. Chaath et Kawasmeh. M. Tarifi était présent mais a refusé de voter, et a ensuite condamné la résolution.

«Ce n'est que du bruit pour les médias. Ce

vote ne fait que révéler la confusion qui règne au sein du Conseil», a-t-il déclaré aux journalistes.

M. Arafat lui-même, membre de droit du Conseil, était prudemment resté à Jéricho. Le président palestinien a cependant publié un communiqué pour assurer qu'il prendrait «les mesures appropriées en temps voulu».

Si jamais M. Arafat refusait de prendre en compte la résolution du Conseil législatif, celui-ci pourrait alors, théoriquement, le contraindre à le faire en votant la censure du gouvernement.

Même s'ils n'ont pas voulu aller jusque là pour le moment, les députés ont crié victoire après l'adoption de la résolution.

«C'est une nouvelle étape dans la vie du Conseil législatif. Une résolution comme celle que nous avons votée aujourd'hui n'est d'ordinaire l'apanage que des pays démocratiques les plus évolués», a affirmé le président du Parlement, M. Ahmed Koreï.

«Ces trois derniers jours ont été les plus importants dans l'histoire du Conseil législa-

tif», élu en janvier 1996 par les Palestiniens des territoires, a affirmé pour sa part M. Barghouti.

«Il faut maintenant appliquer les décisions prises afin d'ouvrir un nouveau chapitre pour le peuple palestinien», a-t-il ajouté.

Une commission d'enquête parlementaire avait remis mardi un rapport de 60 pages dénonçant les abus de pouvoir, dilapidations d'argent, passe-droits et caisses noires au sein de l'Autorité palestinienne.

La commission d'enquête avait été mise en place après qu'un audit interne de l'Autorité palestinienne eut chiffré à 326 millions de dollars le coût de la mauvaise gestion et de la corruption l'an dernier, soit 40 % du budget de l'Autorité.

La commission a limité son champ d'action au gouvernement et elle n'a enquêté ni sur la présidence, ni sur les services de sécurité.

Les trois ministres nommément mis en cause sont venus mercredi devant le Conseil législatif pour présenter leur défense et protester de leur innocence. Ils n'ont manifestement pas convaincu les députés.

Le règne de Pol Pot est fini, affirme un chef khmer rouge

AGENCE FRANCE-PRESSE

Hong-Kong — Le nouveau chef militaire des Khmers rouges, le général Im Nguon, a déclaré que l'ancien dictateur Pol Pot a été évincé après avoir reconnu ses crimes, et a fait appel à l'aide internationale, selon des propos recueillis par le journaliste américain Nate Thayer.

Selon Im Nguon, les Khmers rouges n'existent plus et la communauté internationale a tort d'assimiler les derniers rebelles avec les combattants qui ont imposé leur vision déstruise d'une utopie agraire au Cambodge de 1975 à 1979.

«S'ils me qualifient encore de Khmer rouge, c'est qu'ils n'ont pas vu ce que je viens de faire. Je suis celui qui a détruit Pol Pot, qui était au pouvoir depuis de nombreuses années», a-t-il affirmé selon un reportage exclusif de Nate Thayer publié dans la *Far East Economic Review*.

«Même les États-Unis et les Vietnamiens n'ont pas réussi à se débarrasser de lui, mais je l'ai fait. Alors comment pouvez-vous me qualifier de Khmer rouge?»

Nate Thayer a interviewé Im Nguon le 25 juillet à son quartier général d'Anlong Veng, dans la jungle du nord du Cambodge, où Pol Pot était jugé. Il était accusé de meurtre de l'ancien ministre de la Défense khmer rouge Son Sen et de 14 membres de sa famille en juin, de l'emprisonnement de Ta Mok, le redouté chef d'état-major, et d'un autre dirigeant, Nuon Chea. Il était aussi accusé d'avoir ruiné la politique de réconciliation nationale, selon Nate Thayer.

Cette dernière accusation fait référence aux tentatives pour bloquer les négociations visant à former une alliance entre le mouvement maoïste et le parti FUNCINPEC royaliste.

Le tribunal du peuple a condamné un Pol Pot affaibli, qui serait aujourd'hui âgé de 69 ans, à la prison à vie, mais a refusé de le remettre aux tribunaux internationaux pour qu'il soit jugé pour crimes contre l'humanité.

De nombreux experts considèrent le procès comme une manœuvre politique destinée à rendre le mouvement plus acceptable aux yeux de la communauté internationale.

Pol Pot a fait régner la terreur durant quatre ans au Cambodge. De 1975 à 1979, environ deux millions de Cambodgiens, soit un quart de la population, sont morts de tortures, de faim ou de maladie.

«Notre but aujourd'hui est de faire comprendre à la communauté internationale que nous ne sommes plus des Khmers rouges et des polpotistes», a af-



Un officiel de l'ONU a montré hier à des journalistes le cadavre d'un partisan royaliste trouvé près de Phnom Penh.

firmé Ta Neou, le gouverneur d'environ 60 000 civils qui vivent dans la région.

Im Nguon, présenté comme le nouveau chef d'état-major, a déclaré que Pol Pot avait confessé ses crimes en lui avouant : «J'ai tort, camarade, toutes les erreurs sont de ma seule responsabilité».

«À l'époque je n'ai commis aucun crime, seuls Pol Pot et quelques-uns de ses proches sont responsables. Maintenant ils sont partis, tandis que Pol Pot a été arrêté», a ajouté Im Nguon.

Selon lui, le mouvement s'appelle désormais le Parti de la solidarité nationale (PSN) et il est dirigé par un comité de neuf membres qui ne comprend qu'un représentant de la vieille garde en la personne de Khieu Samphan.

Il a cependant reconnu avoir consulté les dirigeants historiques Ta Mok et Nuon Chea.

Khieu Samphan a apporté son soutien hier au cours d'une émission radiodiffusée au premier co-premier ministre cambodgien, le prince Ranariddh, évincé après de violents combats les 5 et 6 juillet par Hun Sen qui l'accusait de négocier avec les Khmers rouges.

Le prince est «le premier co-premier ministre légal issu des élections de 1993» a-t-il déclaré.

Pour Im Nguon, les Khmers rouges veulent maintenant de l'aide pour «combattre Hun Sen et les Vietnamiens», leur ennemi de longue date depuis l'invasion vietnamienne au Cambodge en 1978 qui a conduit à la chute de leur régime.

Prix John-Humphrey pour la liberté

Un jésuite est couronné

LE DEVOIR

Un organisme qui regroupe 55 congrégations catholiques de Colombie et son fondateur, le jésuite Javier Giraldo, recevront cette année le prix John-Humphrey pour la liberté décerné, depuis 1992, par le Centre international des droits de la personne (CIDPDD) qui a son siège à Montréal. Le père Giraldo, qui a déjà exercé son ministère dans une banlieue pauvre de Bogota, a fondé en 1988 la *Comisión intercongregacional de Justicia y Paz*; il fut également secrétaire pour l'Amérique latine du Tribunal permanent des peuples sur l'impunité et les crimes contre l'humanité.

Parmi les titulaires de ce prix, il y a déjà eu l'évêque de Dili (Timor oriental), Mgr Carlos Belo, et l'avocate du Bangladesh Sultana Kamal. Le prix est aussi allé à un regroupement d'organismes haïtiens de défense des droits en 1993 et, en 1992, à l'Institut de défense légale, organisme non gouvernemental péruvien.

Le Centre international que préside Warren Allmand, successeur d'Ed Broadbent, a invité le père Giraldo qui, l'automne prochain, recevra ici le prix au nom de l'organisme qu'il a fondé; ce militant des droits fera une tournée de sensibilisation au sujet de la Colombie, pays où «les assassinats de nature politique sont les plus élevés

dans le monde, au prorata de la population», précise le communiqué annonçant la décision du jury pour le prix John-Humphrey 1997.

Le jury de cinq personnes a eu à examiner 790 candidatures de personnes ou de groupes venant de 50 pays; il était formé de Dany Francis, du Comité inter-Eglises pour les droits humains en Amérique latine; de Reed Brody, ex-président de l'International Human Rights Law Group; d'Adan Dieng (Commission internationale des juristes), de Larry Weisberg (Human Rights Internet) et du professeur Irwin Cotler, de McGill, membre depuis peu du conseil d'administration du Centre international.

Palmarès de la corruption

Le Nigéria est au premier rang

AGENCE FRANCE-PRESSE

Berlin — Le Nigéria est le pays perçu comme le plus corrompu au monde, pour la deuxième année consécutive, suivi par la Bolivie, la Colombie et la Russie, selon le classement 1997 de l'organisation *Transparency International* (TI), réalisé sur 52 pays et publié hier.

TI, créé en 1993 à Berlin, regroupe une petite équipe «d'incorruptibles» — une dizaine d'experts économistes, universitaires, spécialistes d'instituts de sondage, en Allemagne et aux États-Unis principalement — qui établissent depuis 1995 un classement de pays en fonction du degré de corruption perçu par les hommes d'affaires et les experts en politique, dans le but de lutter contre ce phénomène. TI s'appuie, entre autres, sur des sondages et des enquêtes, notamment effectués par l'Institut Gallup.

Une majorité de pays du tiers-monde arrivent en tête de liste, de même que la Russie, qui est passée du 8ème rang des pays les plus corrompus en 1996 au 4e en 1997. Le Pakistan est le 5e «lauréat» de ce palmarès, suivi par le Mexique, l'Indonésie, l'Inde, le Venezuela et le Vietnam.

«La corruption qui sévit dans les pays en voie de développement est en grande partie une conséquence directe des comportements de sociétés multinationales basées dans les riches pays industrialisés, qui n'hésitent pas à recourir aux versements de pots-de-vin généreux pour obtenir des contrats», a déclaré Peter Eigen, président de TI, qui fut cadre dirigeant de la Banque mondiale pendant 25 ans.

Le Danemark détient la palme du pays le moins corrompu, reléguant la Nouvelle-Zélande — leader dans ce domaine en 1995 et 1996 — à la 4e place derrière la Finlande et la Suède. Viennent ensuite dans l'ordre le Canada, les Pays-Bas, la Norvège, l'Australie, Singapour et le Luxembourg. Ces dix pays les moins corrompus sont les mêmes qu'en 1996, avec quelques variantes dans le classement.

L'Allemagne arrive en 13e position, suivie par la Grande-Bretagne, Israël et les États-Unis. La France est 20e, devant le Japon et le Costa-Rica, pays le moins corrompu d'Amérique latine.

FRANCE

Des propositions pour une politique d'immigration

REUTER

Paris — Le sociologue Patrick Weil a remis hier à Lionel Jospin un rapport de quelque 130 propositions visant à doter la France d'une politique de l'immigration «plus juste et plus efficace».

Ces propositions doivent servir de base à l'élaboration de deux projets de loi, l'un sur l'immigration modifiant les lois Pasqua-Debré actuellement en vigueur, l'autre sur une réforme du code de la nationalité. Ces projets doivent être soumis au Parlement à l'automne.

«Ce qui nous importait n'était pas de faire un changement pour un changement, mais de voir ce qui dans l'application de la loi ne marchait pas», a déclaré Patrick Weil lors d'une conférence de presse.

Il a rappelé que les principes de la France en la matière avaient été définis par une ordonnance de 1945.

«Ce qui fait la particularité de la France, a-t-il précisé, c'est que chaque changement de l'ordonnance ait fait l'objet d'une politisation», et que les apports législatifs successifs ont paralysé leur application.

«Loi de s'annuler, les droits et les contrôles se sont emmêlés jusqu'à paralyser sur le terrain et le contrôle et le droit. Nous, ce que nous avons choisi de faire, c'est de mettre le droit à sa place et le contrôle à la sienne», a-t-il affirmé.

En ce qui concerne le principe du droit du sol pour l'attribution de la nationalité, Patrick Weil préconise de revenir à la loi de 1889 en tenant compte des «très grosses améliorations» qu'a apportées selon lui la loi votée sous la droite en 1993.

La citoyenneté serait ainsi à nouveau automatiquement accordée, à sa majorité, à toute personne née en France de parents étrangers et y vivant. Elle pourrait toutefois volontairement anticiper cette attribution en en faisant la demande entre 16 et 18 ans, ou y renoncer dans l'année suivant sa majorité.

Pour l'autre volet, le rapport vise à «mettre la politique de l'immigration au cœur d'une politique d'intérêt national plus dynamique» et contient une série de mesures qui visent à redonner «un contenu aux droits» existants, à faciliter l'entrée des catégories d'étrangers utiles à l'économie et au rayonnement de la France mais aussi à «lutter différemment et plus efficacement contre l'immigration illégale».

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Richard Cacchione nommé à la présidence de l'organisme aéroportuaire

ADM ne laissera pas tomber Mirabel

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Aéroports de Montréal (ADM) a un nouveau «capitaine». Le conseil d'administration d'ADM a nommé Richard Cacchione à la présidence de l'organisme aéroportuaire. Richard Cacchione n'est pas un nouveau venu chez ADM. Diplômé en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), il occupait jusqu'à sa nomination le poste de vice-président exécutif (exploitation et marketing) chez ADM, après avoir été, depuis la création de l'organisme aéroportuaire, vice-président aux finances et à l'administration. Il assumait aussi les fonctions de président et chef d'exploitation d'Aéroports de Montréal Capital, une filiale à part entière d'ADM.

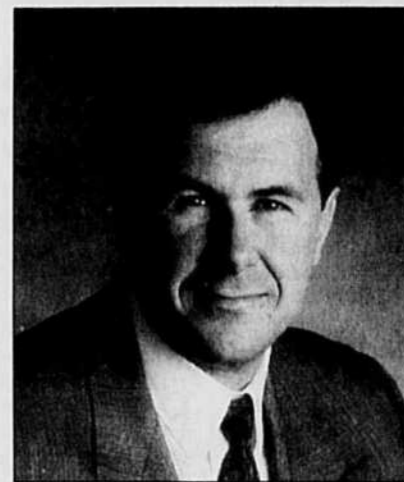
Mais d'ores et déjà, sa tâche s'annonce très ardue puisqu'il aura à piloter à court et à moyen terme l'épineux dossier du transfert des vols internationaux réguliers de Mirabel vers Dorval, un projet qui est vigoureusement contesté par la population de la région de Mirabel. En entrevue au *Devoir* hier, le nouveau président a mentionné qu'il mettrait tout en œuvre pour faire de Dorval une plaque tournante en favorisant les correspondances entre l'Amérique du Nord et l'Europe ainsi qu'avec d'autres régions du monde. «On veut développer particulièrement de nouvelles destinations et de nouvelles lignes vers l'Europe», a-t-il

dit, en précisant qu'ADM mettra aussi les bouchées doubles pour essayer de ramener à Montréal les transporteurs qui ont quitté la métropole depuis quelques années. M. Cacchione compte d'ailleurs restaurer la ligne Montréal-Francfort, interrompue récemment. Selon lui, ADM doit «profiter» de l'engorgement des aéroports de Chicago, de New York et de Toronto pour s'accaparer des parts importantes de marché. Tout particulièrement à l'aéroport Pearson de Toronto, où l'administration portuaire s'est lancée dans de vastes travaux d'agrandissement qui engorgeront les aéroports pen-

dant un an environ, a-t-il souligné.

L'avenir de Mirabel

Malgré certains problèmes rencontrés par l'aéroport de Mirabel depuis quelques semaines, le nouveau président d'ADM demeure cependant optimiste quant à l'avenir de l'aéroport à long terme. «C'est certain qu'au lendemain du transfert des vols internationaux réguliers vers Dorval, Mirabel va connaître une baisse importante de ses activités à court terme, explique-t-il. Mais à long terme, les choses vont s'arranger graduellement.» Mirabel a un potentiel «extraordinaire», fait-il valoir, non seulement pour le transport tout-cargo, mais également pour les lignes touristiques. Selon lui, il y a un marché important à développer auprès de la clientèle touristique voyageant sur des vols nolisés et qui vient en va-



Richard Cacchione

SOURCE ADM

cances au Québec. «On veut aller chercher une clientèle européenne en

France et dans d'autres pays tels que l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre en vendant des destinations touristiques comme le mont Tremblant, par exemple.» Dans un autre ordre d'idée, la Coalition élargie pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel (CE-SAMM) a bien accueilli la nomination de Richard Cacchione à la tête d'ADM. «On se réjouit que la candidature de M. Cacchione ait été retenue puisqu'il connaît bien le secteur aéroportuaire», a déclaré hier au *Devoir*, le porte-parole de la CE-SAMM, Patrice Atanasio. «On souhaite qu'il regarde le transfert des vols internationaux réguliers de Mirabel vers Dorval avec un regard neuf, a-t-il dit. On s'attend à ce qu'il fasse la démonstration qu'il mettra tout en œuvre pour assurer la survie, le maintien et le développement de l'aéroport de Mirabel.»

Remplacement des «vieux» B-747 d'Air Canada

Airbus pourrait l'emporter sur Boeing

Le contrat de plus de un milliard serait annoncé dès aujourd'hui

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Air Canada est particulièrement courtisé ces jours-ci. Le transporteur doit annoncer aujourd'hui l'achat d'une dizaine d'appareils long courrier afin de remplacer ses B-747 vieillissants. On s'est activé, tant chez Boeing que chez Airbus, afin de décrocher ce contrat évalué à plus d'un milliard, allant jusqu'à offrir d'importants rabais ou des modes de financement avantageux. Mais Boeing a été plus loin en jouant la carte du contenu canadien et de sa présence au pays, obtenant en cela l'appui de Buzz Hargrove, des TCA. Le président syndical, représentant environ 1500 travailleurs de Boeing au Canada (principalement à

Winnipeg), a même été jusqu'à inviter le gouvernement fédéral à fournir une aide dans cette transaction «afin de protéger les emplois au Canada». Une telle demande a surpris dans l'industrie. Il est évidemment peu probable qu'Ottawa intervienne dans une transaction privée de cette nature en fournissant une aide quelconque à une entreprise du gabarit de Boeing. D'autant plus qu'Ottawa pense encore ses plaies dans l'affaire «Mulroney-Airbus». Cette demande a d'autant plus surpris que le gouvernement fédéral avait provoqué une levée de boucliers dans l'Ouest lorsqu'il a accordé, en octobre dernier, un prêt sans intérêt de 87 millions à Bombardier afin de miser sur les retombées économiques de la version allongée à 70 sièges du Regional Jet.

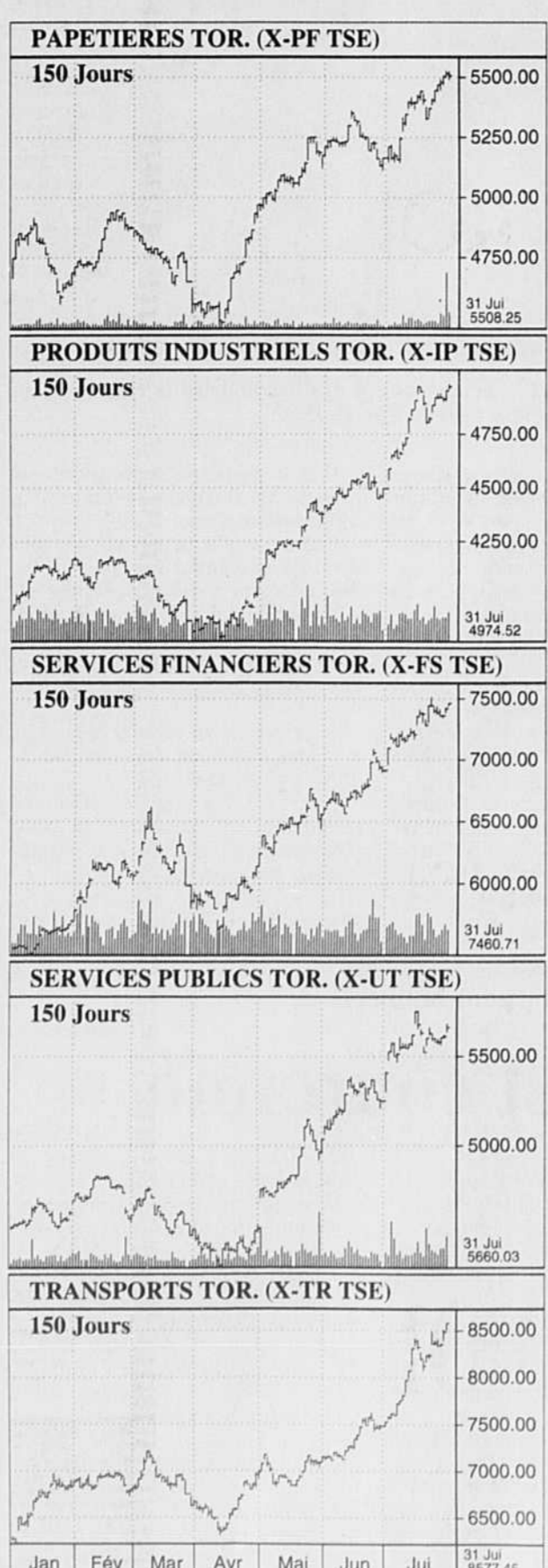
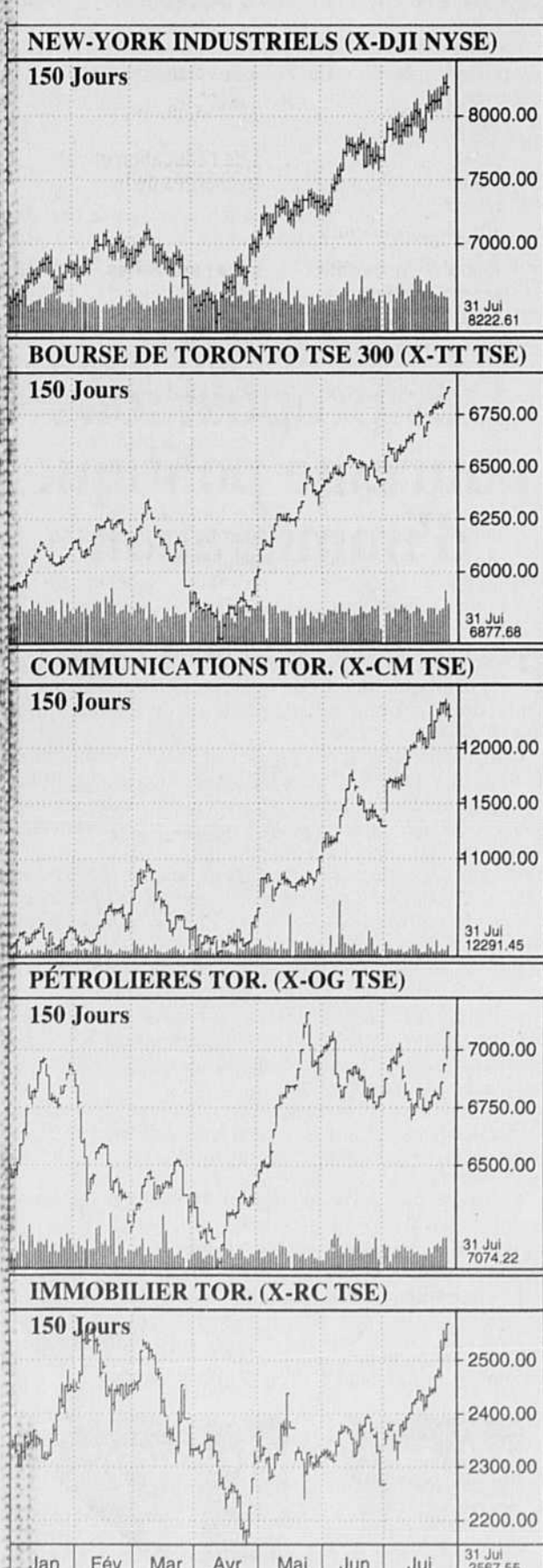
De plus, Air Canada, en retenant Airbus, favoriserait sa base d'entretien de Winnipeg, le transporteur ayant fait de ce centre un spécialiste des Airbus, l'entretien des Boeing et des DC-9 étant réservé à la base de Montréal. Les analystes consultés croient que la commande devant être annoncée aujourd'hui sera passée une fois de plus au constructeur européen Airbus, ce qui ne sera pas sans mécontenter l'avionneur américain Boeing, qui estime que les compagnies aériennes canadiennes n'achètent pas suffisamment de ses avions. Cette situation apparaît incongrue aux yeux de Boeing, qui fait valoir que, contrairement à Airbus, il s'approvisionne auprès de nombreux fournisseurs canadiens.

Une porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard, a refusé hier de commenter davantage la transaction. Elle a simplement indiqué que la compagnie avait décidé l'an dernier de remplacer six vieux appareils Boeing 747. Les 747 seront vraisemblablement remplacés par des Airbus A330 ou A340, proches des appareils qu'Air Canada possède déjà. Mais Air Canada pourrait aussi choisir le Boeing 777, un modèle d'avion semblable aux anciens 747, mais qui coûte moins cher à faire fonctionner. Frustration chez Boeing Si Boeing est laissé de côté, la frustration sera grande dans les bureaux de la direction du transporteur américain, devant le peu d'enthousiasme manifesté au Canada pour les appareils Boeing, qui fait pourtant affaire avec de nombreux fournisseurs canadiens. Un porte-parole du transporteur américain, Errol Weaver, a fait valoir hier que Boeing contribuait à maintenir 17 000 emplois directs et indirects au Canada, y faisant chaque année l'acquisition de biens et services d'une valeur de 700 millions. Pourtant, pendant ce temps, «Boeing n'a pas reçu une seule commande en provenance du Canada depuis des années», a-t-il ajouté. Airbus tarde toujours à répliquer aux arguments de Boeing. Pourtant, ses appareils renferment également un important contenu canadien. Rejointe en Virginie, une porte-parole d'Airbus n'a pu préciser hier le pour-

centage exact de contenu canadien entrant dans la fabrication, cette donnée devant être recueillie auprès du siège social à Toulouse. Mais on précise que ce pourcentage est notoire. Il y a, notamment, Messier Dowty de Mirabel, fournisseur des trains d'atterrissage. Il y a aussi Canadair. La filiale de Bombardier, qui participe également aux programmes de Boeing, a reçu, en 1988, le plus important contrat de sous-traitance de son histoire, représentant alors une valeur de 1,2 milliard, pour la fourniture de composants de fuselage du A340 et du A330 d'Airbus. Chez Canadair, 369 personnes sont affectées au programme Boeing et 225, à celui d'Airbus.

Avec la Presse canadienne

COUP D'ŒIL BOURSIER



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)		
BOURSE DE MONTRÉAL						
XXM:Indice du marché	22317	3450.21	-2.43	-0.1		
XCB:Bancaire	5864	5596.17	+33.57	0.6		
XCO:Hydrocarbures	8850	2683.04	+68.60	2.6		
XCM:Mines et métaux	4851	3102.83	-24.69	-0.8		
XCF:Produits forestiers	4222	3161.53	-4.42	-0.1		
XCI:Biens d'équipement	6365	3694.26	+4.25	0.1		
XCU:Services publics	6922	3210.66	+14.15	0.4		
BOURSE DE TORONTO						
TSE 35	23799	365.16	-0.02	-0.0		
TSE 100	41029	415.37	+1.49	0.4		
TSE 200	28719	422.79	+2.26	0.5		
TSE 300	69749	6877.68	+27.11	0.4		
Institutions financières	6491	7460.71	+40.88	0.6		
Mines et métaux	2051	5439.49	-26.14	-0.5		
Pétroliers	18230	7074.22	+138.81	2.0		
Industrielles	10117	4974.52	+20.06	0.4		
Aurifères	4658	8289.55	-21.28	-0.3		
Pâtes et papiers	9921	5508.25	-8.70	-0.2		
Consommation	1394	10383.60	-102.15	-1.0		
Immobilières	1147	2567.55	+29.27	1.2		
Transport	3343	8577.45	+93.67	1.1		
Pipelines	604	5882.88	+61.04	1.0		
Services publics	5998	5660.03	+48.24	0.9		
Communications	2289	12291.45	-64.36	-0.5		
Ventes au détail	1526	5995.75	-7.68	-0.1		
Sociétés de gestion	1972	9187.65	-125.76	-1.4		
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	23894	818.00	+5.24	0.6		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	48098	8222.61	-32.28	-0.4		
20 Transports	7777	2992.11	+18.98	0.6		
15 Services publics	8324	235.56	+1.19	0.5		
65 Dow Jones Composé	64199	2538.86	+0.70	0.0		
Composite NYSE	*	494.50	+0.93	0.2		
Indice AMEX	*	838.94	-2.01	-0.2		
S&P 500	*	936.45	-2.34	-0.2		
NASDAQ	*	1593.81	+5.76	0.4		
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
GLOBAL EQUITY CP	7398	2.75	2.35	2.59	-0.08	-3.0
STAMPEDE EXPLO	5893	7.20	6.90	7.15	+0.25	3.6
REPAP ENTR INC	5375	0.22	0.19	0.21	+0.02	10.5
BCE INC	2328	42.90	41.65	41.95	+0.45	1.1
TSE 35 INDEX	2055	36.75	36.50	36.65	+0.10	0.3
FLETCHER A	1648	23.90	23.55	23.75	-0.25	-1.0
GULF CDA RES LTD	1555	10.60	10.20	10.55	+0.30	2.9
TELUS CP	1539	27.00	26.70	26.75	-0.10	-0.4
AIR CANADA	1481	12.10	11.70	12.05	+0.40	3.4
NOVA CP	1402	12.10	11.95	12.00	-0.10	-0.8
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
REPAP ENTR INC	1207	0.22	0.19	0.21	+0.02	10.5
AIR CANADA	790	12.10	11.75	12.05	+0.40	3.4
HOLLINGER INC	730	13.20	13.05	13.20	+0.20	1.5
NOVA CP	700	12.10	11.95	12.00	-0.10	-0.8
BCE INC	680	42.40	41.65	42.00	+0.55	1.3
BOMBARDIER INC B	548	32.15	31.65	31.75	-0.25	-0.8
BATON	400	13.00	13.00	13.00	+0.10	0.8
CDN IMPERIAL BK	400	39.60	39.15	39.40	+0.30	0.8
NATL BANK OF CDA	339	18.05	17.80	17.95	+0.20	1.1
UNITED DOMINION	304	37.70	37.55	37.70	+0.10	0.3

DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 20 août 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366
<http://www.decisionplus.com>

• ÉCONOMIE •

EN BREF

Bénéfice accru chez Pétro-Canada

(Le Devoir) — Pétro-Canada a annoncé un bénéfice net trimestriel de 51 millions (19 cents par action) pour la période de trois mois terminée le 30 juin 1997, comparativement à un bénéfice net de 52 millions (20 cents par action) au deuxième trimestre de 1996. Le bénéfice d'exploitation s'est établi à 51 millions, en hausse par rapport au montant de 47 millions de la même période, l'an dernier. Le bénéfice net semestriel consolidé a atteint 155 millions (57 cents par action), en hausse par rapport aux 122 millions (48 cents par action) de l'année précédente. Le bénéfice d'exploitation s'est chiffré à 160 millions durant le premier semestre de 1997, contre 117 millions. Dans le secteur d'amont, le bénéfice d'exploitation s'est établi à 110 millions, comparativement à 76 millions pour le premier semestre de l'exercice précédent. Dans le secteur d'aval, le bénéfice d'exploitation a atteint le montant record de 104 millions, contre 77 millions.

Nouveau centre d'appels à Halifax

(Le Devoir) — AT&T Canada a annoncé qu'elle compte ouvrir un nouveau centre d'appels à Halifax, ce qui entraînera la création de 1000 emplois à temps plein et à temps partiel au cours des deux prochaines années. Cette nouvelle installation de 9 millions, qui doit ouvrir au début de 1998, repose sur un investissement de la province qui représente 12 % de la masse salariale annuelle d'AT&T Canada. Le montant de l'investissement initial sera de 2 millions. Si la compagnie embauche plus de personnel, la province augmentera alors en conséquence les investissements qu'elle consent. Avec un personnel de 1000 personnes, la Nouvelle-Écosse investira 2,5 millions supplémentaires dans la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième année d'exploitation, soit jusqu'à 12 millions environ à la fin de la cinquième année.

Lufthansa privatisée

(AP) — Lufthansa sera totalement privatisée cet automne, avec la vente par le gouvernement des 35,68 % d'actions qu'il possède, a annoncé hier le ministre allemand des Transports. La vente des actions de la Lufthansa, dans le cadre d'une privatisation engagée il y a plusieurs années, aidera Bonn, qui prévoit recueillir quelque 5 milliards DM de la transaction, à présenter un déficit budgétaire conforme aux critères posés par le traité de Maastricht pour le passage à la monnaie unique.

Le CN vend Moncton-Mont-Joli

(Le Devoir) — Le CN entend lancer un appel d'offres portant sur son réseau de 484,6 km de voies entre Moncton et Mont-Joli. Le CN achètera 35 000 wagons complets par an sur ce réseau, qui pourrait être exploité comme chemin de fer d'intérêt local. Via Rail l'utilise également pour assurer le service voyageurs dans les Maritimes. La vente de ce réseau aura des répercussions sur 107 membres du personnel du CN.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↓ -2,43 3450,21	↑ +26,73 6877,30	↓ -32,28 8222,61

dollar canadien	or
↑ +0,16 72,55 \$US	↓ -1,90 324,10 \$US

LES DEVICES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3126
Allemagne (mark)	0,7499
Australie (dollar)	1,0633
Barbade (dollar)	0,7062
Belgique (franc)	0,03740
Bermudes (dollar)	1,3977
Brésil (real)	1,3116
Caraïbes (dollar)	0,5261
Chine (renminbi)	0,1723
Espagne (peseta)	0,00927
États-Unis (dollar)	1,3783
France (franc)	0,2224
Grèce (drachme)	0,005093
Hong-Kong (dollar)	0,1838
Inde (roupie)	0,0408
Italie (lire)	0,000800
Jamaïque (dollar)	0,0436
Japon (yen)	0,01161
Mexique (peso)	0,1911
Pays-Bas (florin)	0,6902
Portugal (escudo)	0,007771
Rép. dominicaine (peso)	0,1008
Royaume-Uni (livre)	2,2610
Russie (rouble)	0,000245
Singapour (dollar)	0,9615
Suisse (franc)	0,9386
Taiwan (dollar)	0,0498
Venezuela (bolivar)	0,00286

Sidbec subit un revers à Washington

Le département américain du Commerce a statué que l'entreprise avait bénéficié de subventions illégales

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Sidbec-Dosco a subi un revers à Washington cette semaine. Dans une décision préliminaire rendue mardi, le département américain du Commerce a statué que les exportations de fil machine de Sidbec-Dosco avaient bénéficié de subventions déloyales.

L'ancienne société d'État québécoise s'expose à un droit compensateur de près de 10 %.

Par contre, une autre aciérie de Montréal, Ivaco, et une aciérie de Hamilton, Stelco, s'en sont tirées à meilleur compte: le département du Commerce a conclu que leurs exportations de fil machine n'avaient pas bénéficié de subventions déloyales.

Enfin, une aciérie du Venezuela qui s'expose à un droit compensateur de 13 % n'appartient pas à Ispat International, mais la multinationale a déposé une offre pour l'acquérir.

L'enquête engagée par l'administration américaine ne portait que sur ces quatre pays.

Ispat International possède également des installations au Mexique, en Indonésie, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande et au Kazakhstan. Son chiffre d'affaires dépasse les 2 milliards.

Ispat Mexicana, une filiale d'Ispat International, a acquis Sidbec-Dosco en août 1994 pour la somme de 350 millions.

Les producteurs américains qui ont déposé une plainte contre les exporta-

tions de fil machine du Canada, d'Allemagne, de Trinité-et-Tobago et du Venezuela ont non seulement allégué qu'elles avaient bénéficié de subventions déloyales, mais qu'elles avaient fait l'objet de dumping.

Le département du Commerce devrait rendre sa décision préliminaire sur le dumping et sa décision finale sur les subventions déloyales au mois d'octobre.

Ivaco et Stelco peuvent encore faire face à des droits anti-dumping, mais parce que le département du Commerce a statué que leurs exportations de fil machine n'avaient pas bénéficié de subventions déloyales, elles n'ont pas à s'inquiéter au sujet de droits compensateurs.

Le président d'Ivaco, Paul Ivanier, a affirmé que l'administration américaine avait confirmé ce qu'il avait toujours dit, c'est-à-dire que son entreprise n'avait pas bénéficié de subventions déloyales. Il a ajouté qu'Ivaco n'effectuait pas non plus de dumping, mais qu'il ne pouvait pas prévoir la décision du département dans ce cas.

Il a rappelé qu'en 1994, les producteurs américains de fil machine avaient retiré la plainte de dumping qu'ils avaient déposée contre les trois producteurs canadiens à peine quelques semaines avant une décision finale de l'administration américaine.

Le fil machine est un gros fil d'acier qui sert à toutes sortes d'usages, depuis les cintres en acier jusqu'aux gros ressorts, en passant par les chariots d'épicerie.

Construction d'une fonderie à Kitimat

Victoria s'entend avec Alcan

PRESSE CANADIENNE

Victoria — Le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté mercredi un projet de loi qui lui permettra de conclure une entente à l'amiable avec Alcan, évitant ainsi une poursuite qui aurait pu signifier l'annulation du projet de construction d'une fonderie de 1,1 milliard à Kitimat.

En entrevue, le premier ministre Glen Clark a indiqué qu'il souhaitait ardemment qu'il y ait une nouvelle fonderie à Kitimat. «Nous avons eu des négociations intensives, et les choses en sont maintenant à une étape délicate. Cette loi nous permet de conclure une entente avec Alcan, et je ne peux pas donner des détails, mais nous voulons qu'il y ait un engagement significatif envers les gens de Kitimat, c'est une condition préalable.»

L'amendement à la Loi sur le développement industriel autorise le cabi-

net à vendre l'électricité à Alcan au prix qu'elle jugera conforme à l'intérêt de la Colombie-Britannique. Il a été adopté à la suite d'une rencontre entre M. Clark et le président d'Alcan, Jacques Bougie, mardi.

Cette réunion s'est tenue à la demande d'Alcan, après que le premier ministre eut menacé, plus tôt cette semaine, de légiférer pour imposer un règlement — aux conditions dictées par le gouvernement — dans ce litige qui fait depuis plus de deux ans l'objet de négociations ardues avec la multinationale. Le porte-parole d'Alcan, Ray Castelli, a indiqué mercredi que cela avait failli faire dérailler les négociations. Alcan, dont le siège social est à Montréal, aurait alors donné suite à sa poursuite judiciaire en Cour suprême de Colombie-Britannique.

Le conflit a débuté en 1995 quand le gouvernement néo-démocrate a annulé le projet de parachèvement du bar-

rage de Kemano, parce qu'on craignait qu'un barrage hydroélectrique près de Kitimat ne nuise à l'environnement. À l'époque, Alcan avait déjà construit la moitié des installations du projet, d'une valeur de 1,2 milliard, qui aurait fourni l'énergie nécessaire pour alimenter la fonderie de la compagnie à Kitimat.

Le règlement à l'amiable comporte trois aspects: d'abord, une forme de compensation pour l'annulation de Kemano, puis l'approvisionnement à long terme en électricité qui aurait été produite par le barrage, et enfin la construction d'une nouvelle fonderie qui aurait employé cette énergie.

L'expansion de la fonderie exigerait un investissement de 1,1 milliard de la part d'Alcan, ce qui entraînerait la création de 5000 années-personnes de travail et 350 ou 400 emplois permanents. Ce projet susciterait des retombées annuelles d'environ 200 millions pour l'économie de la province.

L'alliance entre Air France, Delta et Continental est remise en question

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis refuseront leur feu vert à une alliance entre Air France et des compagnies aériennes américaines tant qu'un accord général sur les transports aériens ne sera pas conclu entre les deux pays, a indiqué hier un haut responsable du ministère américain des Transports.

«Tant que nous n'aurons pas un accord bilatéral acceptable, nous ne sommes pas prêts à autoriser des relations de partage de systèmes de réservation ou des alliances stratégiques pour les compagnies françaises ou de les autoriser à augmenter leur capacité de façon significative», a affirmé Charles Hunnicutt, sous-secrétaire au département des Transports lors d'une audition au Congrès.

Air France souhaite une telle al-

liance avec les compagnies américaines Delta et Continental. Air France, dont les coûts d'opération sont de «50 % supérieurs» à ceux des compagnies américaines, selon M. Hunnicutt, souhaite avant tout conserver ses parts de marché d'environ 44 % l'an dernier pour un total de 4,2 millions de passagers transportés. Air France assure également le transport d'environ 60 % du fret transatlantique entre les deux pays.

Selon Charles Bass, représentant républicain du New Hampshire, la France conserve «une attitude schizo-phrénique vis-à-vis du reste du monde» et a du mal à s'adapter aux nécessités modernes. M. Hunnicutt a convenu qu'il existait des difficultés culturelles à conclure des accords avec les Français, ajoutant que de nouvelles négociations auraient sans doute lieu à l'automne.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Carrières & Professions

135 000
lecteurs
en moyenne
par jour

76%
ont un emploi
rémunéré

40%
sont membres d'un
ordre professionnel

80%
ont un diplôme
universitaire

50%
possèdent
un ordinateur à la maison
et 60% d'eux
naviguent sur Internet

Parce que la

perle rare

ne court pas
les rues...

Visez juste

Annoncez vos
offres d'emploi
dans

LE DEVOIR

Pour information
sur nos tarifs avantageux,
communiquiez avec
Christiane Legault

(514) 985-3316

COORDONNATEUR-TRICE DE L'APPUI CANADIEN AU SÉNÉGAL

PROJET D'APPUI EN MATIÈRE D'ÉDUCATION NON FORMELLE

Le programme d'appui comprend les trois grands volets suivants :

- Implantation d'activités d'alphabétisation (adultes, jeunes de 9 à 15 ans, population féminine)
- Renforcement du ministère délégué chargé de l'éducation et des langues nationales ainsi que des opérateurs chargés de la réalisation des activités
- Appui à la concertation des acteurs

Dans ce cadre et en étroite concertation avec les partenaires sénégalais, votre mandat consistera à :

- contribuer à l'analyse des besoins en alphabétisation au Sénégal, tant pour la clientèle adulte que pour celle des 9-15 ans
- contribuer à l'élaboration, à l'expérimentation et à la validation de modèles éducatifs d'alphabétisation adaptés aux besoins culturels et socio-économiques du pays selon les groupes cibles
- contribuer à mettre à jour, en fonction des besoins, le plan de formation des ressources humaines, assurer la mise en œuvre et encadrer le processus d'évaluation des résultats
- conseiller la partie sénégalaise en matière de formation de formateurs, d'orientations, de méthodes et d'actions d'appui et de développement susceptibles de réduire l'analphabétisme
- participer à l'ensemble des activités administratives associées au projet et préparer les rapports requis par l'ACDI
- participer à la direction collégiale du projet, dans le respect des attributions de chacun, mais dans la perspective d'une obligation de résultats d'équipe

Exigences

- Formation universitaire (doctorat ou l'équivalent) dans le domaine de l'éducation avec, de préférence, une spécialisation en andragogie, en alphabétisation, en éducation des adultes ou en éducation et en développement international, ou une formation dans une discipline immédiatement connexe (didactique des langues, etc.)
- Dix années d'expérience dans le domaine de l'éducation ou de la formation, ou dans un secteur immédiatement connexe
- Expérience probante dans la mise en œuvre, la supervision et le suivi de programmes éducatifs en PVD et en Afrique de l'Ouest, de préférence

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX

La rémunération annuelle est d'un maximum de 73 000 \$ et sera établie en fonction des compétences et de l'expérience.

La durée du mandat est de quatre ans. Vous devez être en mesure d'entrer en fonction à Dakar, autour du 15 septembre 1997.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de la documentation pertinente, AVANT LE 15 AOÛT 1997, à M. Alain Boutet, Bureau de la coopération internationale, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Prière de ne pas communiquer avec le Bureau pour des renseignements supplémentaires au sujet de ce poste. Les personnes retenues seront convoquées en entrevue les 27 et 28 août 1997.

L'UQAM: tout pour réussir



Université du Québec à Montréal

É D I T O R I A L

Kenworth: troc dispendieux?

Gilles Lesage

Cette fois, est-ce la bonne? Alors même que les travaux de modernisation et d'agrandissement de l'usine Kenworth étaient censés être bien engagés, cet été, voilà qu'un nouveau délai en retarde le début à l'an prochain. Et la reprise de production de camions à Sainte-Thérèse est repoussée d'autant, soit de janvier à la fin de 1998. Peut-être même en 1999 seulement.

L y a déjà sept mois, le couteau sur la gorge des employés et après des torpages de bras des gouvernements, la multinationale Paccar, de Seattle, a accepté de rouvrir sa vieille usine des Laurentides (bâtie par Sicard en 1958), en la mettant à la mode du jour et en tenant compte du nouveau contexte du marché. L'évaluation et la préparation devaient se faire au cours de l'hiver, et les travaux être entrepris le printemps dernier. Mais voilà qu'au début de juillet, au lieu de s'apprêter à signer l'entente conclue avec les gouvernements de Québec et d'Ottawa, l'entreprise découvre un pépin majeur: le terrain est trop petit pour accueillir la nouvelle chaîne de montage. Il y a également un problème d'aération et il faut construire un nouvel atelier de peinture.

Le volubile vice-premier ministre et ministre des Finances du Québec, qui a dirigé personnellement les négociations avec Paccar-Kenworth, n'est jamais à court d'optimisme. Ce n'est pas grave, rassure Bernard Landry, l'usine n'en sera que plus grosse et plus belle, plus productive et plus rentable. Le secrétaire d'État fédéral, Martin Cauchon, moins disert, est plus discret sur l'ampleur de la nouvelle usine, du moins sur carton. Plus d'employés peut-être, mais des coûts plus élevés aussi, probablement.

Il y a déjà deux ans que les travailleurs de Kenworth ne produisent plus, d'abord à la suite d'une longue grève, puis de la fermeture pure et simple de Kenworth. Ils ont consenti des sacrifices énormes, sur tous les plans, pour participer au sauvetage, de sorte qu'un bon nombre d'entre eux retrouvent leur gagne-pain. Les deux gouvernements et le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ) ont également pesé lourd dans la balance, avec des subventions et des prêts fort substantiels, près de 50 millions au total. L'entreprise est censée investir une dizaine de millions pour rendre Sainte-Thérèse solide et rentable, et lui donner une taille d'envergure mondiale.

Ce qui intrigue, c'est qu'il a fallu six mois à une multinationale aussi importante pour se rendre compte qu'il y avait au préalable des problèmes ma-

jours d'aménagement à surmonter, et qui grugeront encore le reste de l'année. M. Landry, qui a bien d'autres chats à fouetter par les temps qui courent, a exprimé sa vive surprise. Il y a de quoi. Pourvu qu'il n'y ait pas anguille sous roche.

À la lumière des «négociations» difficiles de l'an dernier, on peut se demander si Kenworth n'a pas l'intention de profiter des pépins imprévus et de l'expansion envisagée pour solliciter davantage l'aide des gouvernements. Si c'est le cas, il faudra y penser à deux fois avant que les deux trésors publics ne soient encore plus généreux envers une entreprise qui est loin d'être dans la misère ou impécunieuse. Pour les six premiers mois de l'année, elle fait état de revenus et de bénéfices en hausse de 50%. Elle dégage des bénéfices de 129 millions \$ US sur un chiffre d'affaires de trois milliards \$ US.

Plus gros,

plus beau,

plus cher!

Plus intrigant encore, tandis que les ministres expliquent et justifient le retard, tout en l'atténuant, les représentants de la société-mère américaine ne disent mot et se refusent à tout commentaire. Dans les circonstances, nébuleuses, un mot d'explication ne serait certes pas superflu. Est-ce trop demander à une entreprise qui a admirablement bien joué ses cartes et ne se sent nullement obligée de rendre des comptes?

Pour adapter un mot de M. Landry, la partie de judo a quand même des limites.

L'entente tripartite en gestation est déjà fort dispendieuse pour les trésors publics de Québec et d'Ottawa. Elle est probablement nécessaire pour que Paccar concède à revivre au Québec. Echaudés, les travailleurs, une fois de plus, font contre mauvaise fortune bon cœur. Toutefois, pour paraphraser le titre d'un excellent documentaire télévisé de février dernier (au Point de Radio-Canada), il ne faudrait pas, à moins de justifications impératives, que le troc *made in Québec* soit trop lourd à porter.

Prochain rendez-vous: à la fin de ce mois. Le samedi 21 décembre dernier, le confrère Jean-Robert Sansfaçon concluait ainsi son éditorial, dans cette même page: «L'affaire de la Kenworth nous le rappelle une fois de plus, l'aide à l'entreprise demeure sans doute un mal nécessaire dans un monde en guerre économique. Encore faut-il que nous retirions de cette maladie tout le bien possible...»

Tablette et petits pas des autochtones

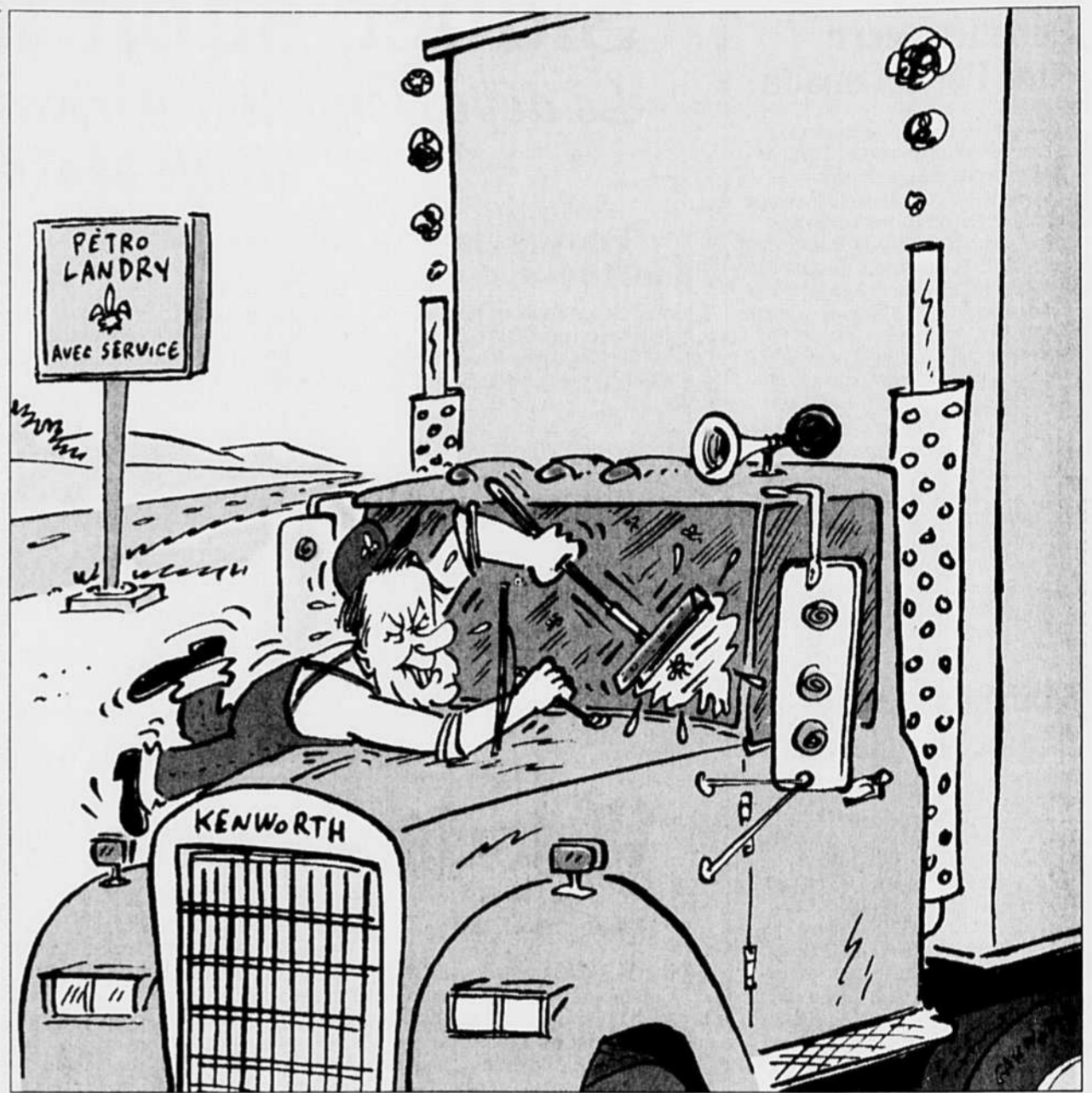
La réunion annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à Vancouver, l'éviction d'Ovide Mercredi et l'élection de Phil Fontaine à la présidence du lobby autochtone, remettent en lumière des réalités terribles. Que nous voudrions faire mine d'oublier ou d'ignorer, mais qui nous pourchassent sans cesse.

Pendant que les chefs se divisent entre les tendances militante et pragmatique, personnifiées par l'ancien et le nouveau chef de l'APN, les gouvernements ont beau jeu pour se croiser les bras et pratiquer un attentisme dévastateur. Le gouvernement fédéral, en particulier, a pu s'autoriser de cette absence de consensus pour ignorer M. Mercredi depuis quatre ans. L'absence de dialogue entre le premier ministre Chrétien, son ministre Ron Irwin et le «chef de l'opposition» amérindienne, a contribué à réduire à néant l'autorité morale de l'APN et de son président.

Cette morgue serait un moindre mal si, par ailleurs, le gouvernement donnait suite, de quelque manière que ce soit, au volumineux rapport de la commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. Mais non, après quatre années d'études, au coût de 50 millions, les milliers de pages et les centaines de recommandations de Georges Erasmus et du juge René Dussault ont pris dare-dare la voie de la tablette la plus rapprochée et la plus haute, dès novembre dernier. Pour être bien sûr qu'elles n'y redescendent pas de sitôt. On fait valoir que l'époque des grandes réformes globales est bel et bien révolue, comme le démontre amplement l'échec des négociations constitutionnelles, et que mieux vaut des petits pas concrets et pragmatiques que de grandes enjambées dans le vent. À l'encontre de cet argument cou-

de de fil blanc, on peut rappeler les engagements des libéraux eux-mêmes, dans le fameux Livre rouge de 1993, en faveur des peuples autochtones. Sous prétexte que les coffres sont vides et que les Canadiens estiment que l'on dépense déjà trop pour les Premières Nations, celles-ci ne sont carrément plus à l'ordre du jour gouvernemental à Ottawa.

C'est ce qui a amené M. Mercredi, si modéré et gradualiste lors de son élection en 1991, à se radicaliser, à durcir son discours et ses protestations. En vain, d'ailleurs, tant il ne comptait plus sur la scène fédérale. Son successeur, plus près de la base indienne et de ses préoccupations quotidiennes, promet de faire mieux, évidemment, d'ouvrir les cabinets de M. Chrétien et de la nouvelle ministre, Jane Stewart. On verra bien, à l'usage, si le rapport d'enquête sera déposé — une feuille de route est toujours nécessaire — et si les petits pas mènent quelque part. Autrement, le changement de la garde aura été inutile et porteur de frustration accrue et de cynisme, surtout chez les jeunes Amérindiens. Au lieu de guérir, la plaie sera encore plus purulente. G. L.



Londres: retrouver Shakespeare

A chacune de mes visites à Londres, l'un des points forts est de retrouver Shakespeare, de reprendre le fil. Pour les Britanniques, il représente la tradition, la gloire passée et la grandeur vivante, comme si en rappelant l'histoire il les plongeait dans le cœur de l'actualité. On y revient toujours et, après *La Bible*, il incarne la norme et la référence.

Il y a quelques années, je participais, à Cambridge, à une rencontre entre écrivains britanniques et étrangers. Margaret Drabble, Malcolm Bradbury, George Steiner et d'autres discutaient de leurs œuvres et parlaient de l'état actuel des lettres britanniques. «Vous verrez, me chuchota mon voisin australien, on va finir par parler de Shakespeare.» En effet, c'est par rapport à cette énorme présence que les écrivains britanniques se définissent, affirment leur spécificité et leur lien avec leur tradition.



Naim Kattan

L'an dernier, je suis allé à Stratford. J'avais l'habitude, au Canada, d'assister chaque été au Festival shakespearien à notre Stratford ontarien. En Angleterre, jeus droit non pas à la copie mais à l'original. C'est avec émotion que j'ai parcouru les lieux où a vécu et prospéré le poète.

Quelle ne fut pas ma surprise de remarquer, à l'entrée du théâtre, un groupe de jeunes femmes arabes dont j'ai reconnu l'origine, avant de les entendre parler, par le voile qu'elles portaient.

Du coup, me voilà ramené à ma propre histoire: j'ai découvert Shakespeare dans ma langue maternelle, l'arabe; son traducteur était l'Égyptien Ahmed Chawki qui, au début du siècle, portait à juste titre le qualificatif de Prince des poètes.

Encore aujourd'hui, je me souviens des extraits d'*Antoine et Cléopâtre* entonnés par l'enchantement de mon adolescence: Mohammed Abdul Wahab. Aussi, Shakespeare était pour moi un écrivain du lieu et ces femmes voilées y avaient autant droit et accès que des blondes Suédoises.

On jouait *Macbeth* cet après-midi et les envolées de Maggie Smith en Lady Macbeth que j'ai eu la chance d'entendre dans notre Stratford ontarien me revenaient à l'esprit: sommet qui demeurerait insurpassable. J'ai assisté deux fois de suite au spectacle cette semaine-là. Je me suis rendu compte cet après-midi que, cependant, ce qui ressort et domine est la parole du poète et que, en toutes circonstances, c'est lui qu'on écoute.

Cette langue est inépuisable et je me dis qu'il faudrait apprendre l'anglais, ne fût-ce que pour avoir accès à cette ample musique et à cette parole au sens immense.

Shakespeare est le poète national de toutes les nations. J'ai assisté, au cours des années, à de nombreuses productions de ses pièces. Excellentes, bonnes ou médiocres et carrément mauvaises.

J'en suis arrivé à la conclusion qu'en dépit de tous les efforts, on ne parvient jamais à tuer l'immensité de cette parole. Je me souviens d'une mauvaise présentation d'*Othello* dans un petit théâtre parisien. Un comédien qui, toute sa vie, avait rêvé de jouer le rôle, réussit finalement à monter la pièce. Il n'était pas bon mais la force du texte était telle qu'il le faisait oublier l'insuffisance de l'interprète qui, rehaussé par les mots, dépassa par la violence ce qu'il n'avait pas à comprendre pour la communauté de Prince des poètes.

Ne tombait pas dans le ridicule. Alors qu'il est peu, voire rarement présent sur la scène de New York, à Londres deux établissements, The National Theatre et le Barbican, présentent régulièrement les œuvres de Shakespeare.

Alors qu'il est peu, voire rarement présent sur la scène de New York, à Londres deux établissements, The National Theatre et le Barbican, présentent régulièrement les œuvres de Shakespeare.

À partir de cette année, une troisième salle vient s'y ajouter. En effet, on termine la reconstruction, sur les lieux où il fut construit en 1599, The Globe, le théâtre où Shakespeare a monté ses pièces à Londres. Frappé par un incendie en 1613, il fut rebâti et demeura en opération jusqu'en 1642.

Fidèles à la tradition, les promoteurs de l'entreprise ont voulu respecter scrupuleusement la construction de l'époque. Des poutres qui s'enclenchent sans clous, des briques telles qu'on les fabriquait au XVII^e siècle. Et, ce qui est encore plus important, on n'a pas doté d'un toit une scène en rond, sauf pour les balcons. Comme à l'origine, la majorité de l'auditoire demeure debout, en plein air, en promenade. Car, à l'époque, les spectateurs ne restaient pas en place. Ils mangeaient, buvaient, soulageaient leurs vessies tout en écoutant le verbe du poète. L'absence du décor rappelle qu'en ces temps, le spectacle était destiné à l'oreille et non à l'œil. «Comment allez-vous faire en hiver?» demandai-je à l'un des responsables. «On ne sait pas encore. C'est la première année. De toute façon, on refuse du monde pour la Promenade même quand il pleut.»

Quand je songe à la présence de Shakespeare à Montréal, je me dis que nous sommes des privilégiés. Nous pouvons écouter le poète dans sa langue comme je l'ai fait cet hiver au Centaur et comme on peut le faire cet été dans les parcs.

Mais que ce soit dans la traduction d'Antoine Maillet ou de celle de Jean-Louis Roux, Shakespeare est tout autant chez lui, dans la tradition et la nouveauté, dans sa puissance originelle et son universalité.

À PROPOS

... de la télévision canadienne

La première émission de télévision quotidienne en Amérique du Nord remonte à 1939 et elle était diffusée depuis l'Exposition universelle de New York. La popularité du nouveau média était telle qu'en 1951, on dénombrait déjà 12 millions de téléviseurs aux États-Unis et 90 000 au Canada, tous recevant des émissions américaines.

L'histoire de la télévision canadienne commence en septembre 1952, avec la diffusion de la première émission de la Société Radio-Canada (SRC) depuis Montréal et Toronto. À l'époque, on recensait 146 000 postes de télévision au Canada; trois mois plus tard, il y en avait 224 000. En 1956, 27 stations privées ou appartenant à la SRC avaient fait leur apparition, desservant les trois quarts des 15 millions d'habitants que comptait alors le pays. Toutes les stations étaient affiliées à la SRC et diffusaient plus de 50 heures par semaine, près de la moitié des émissions étant canadiennes. Avec le temps, quelques stations renoncèrent à leur affiliation à la SRC pour devenir indépendantes. En

1961, près de dix ans après l'arrivée de la télévision au Canada, naissait le Réseau de télévision CTV. CTV était une coopérative regroupant des stations nouvellement autorisées et des stations plus anciennes qui avaient abandonné leur affiliation à la SRC. Le Réseau n'était à proprement parler — et n'est toujours — propriétaire d'aucune des stations. En fait, comme son nom l'indique, il fonctionne sur la base d'un réseau de stations affiliées qui diffusent une certaine quantité d'émissions communes et se partagent les bénéfices du réseau.

À la fin des années 60, on a assisté à la création du réseau de télévision TVA, un réseau francophone fonctionnant de la même façon que CTV. Au milieu des années 80, le réseau de Télévision Quatre Saisons (TQS), qui fonctionne lui aussi de la même façon, a été inauguré. Cameron W. Stout, *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, printemps 1997.

LETTRES

Levez le regard

Comme exemple de l'art japonais de l'intégration du paysage au jardin (ou vice-versa), Danielle Dagenais oublie, tout proche, le jardin japonais du Jardin botanique de Montréal.

Du côté du petit pont où l'on s'attarde pour admirer les carpes, levez le regard...

Charles Castonguay
Hull, 18 juillet 1997

Mauvaise herbe

L'herbe à poux, ça se contrôle! Je ne suis pas un spécialiste en la matière mais je m'insurge contre une affirmation comme celle de Suzanne Bachand selon laquelle l'arrachage n'est efficace qu'à court terme «puisque le travail est à recommencer chaque année» (*Le Devoir*, 17 juillet 1997).

Sur une période de trois ans j'ai, à moi seul, débarrassé de l'herbe à poux le parc Henri-Julien en face de chez moi (qui en était infesté) ainsi qu'un important quadrilatère aux environs de ma résidence. Je parle ici de quelques dizaines de milliers de plants.

Et ça ne repousse pas lorsque l'arrachage est fait convenablement et en

temps utile. Sauf qu'il faut être vigilant. À l'occasion des problématiques Jeux du Québec, la Ville de Montréal a fait procéder à d'invisibles travaux «d'embellissement» dans notre parc, travaux très coûteux qui ne servent à peu près à rien après les deux semaines des Jeux! Ces travaux ont nécessité, en plusieurs endroits, l'apport de terre de belle apparence et, j'imagine, surfertilisé. J'ai fait le tour. J'ai dû arracher une bonne centaine de beaux et plantureux plants d'herbe à poux, cadeaux de la Ville de Montréal.

Si j'avais «laissé la nature s'exprimer» (!), une centaine de plants cette année, cela veut dire plusieurs milliers de plants l'an prochain. Il devrait tout de même y avoir des limites à l'imbécillité!

Il y a quand même du vrai dans l'article publié par *Le Devoir*. Lorsque l'herbe à poux est implantée de façon catastrophique comme, par exemple, le long du boulevard Taschereau ou dans un terrain vacant en face de l'hôtel de ville de Brossard, il faut recourir à d'autres méthodes.

Naguère, nos habitants, non encore initiés aux vertus des pesticides (!), savaient comment débarrasser un champ du roi-des-champs ou de la

moutarde. Trois ou quatre bons herbes réussissent au cours de l'été, débutant avant la floraison.

En septembre, ensemencement massif avec un mélange de graines de mil et de trèfle. Par la suite, pendant quelques années, l'habitant fauchait les contours de son champ à la petite faux avant la floraison. Et le tour était joué!

Petite anecdote: l'an dernier, j'étais allé participer à une campagne «d'arrachage» à Brossard. Dans l'aménagement paysager, en face d'un Dunkin' Donuts, c'était pourri d'herbe à poux. Je me mis en devoir d'arracher cette peste.

Le gérant de l'établissement fit venir la police pour qu'elle mette fin aux activités de ce dérangé mental qui arrachait des plantes poussant sur sa belle pelouse!

On a du chemin à faire si on est sérieux dans notre lutte contre l'herbe à poux.

Incidemment, ma femme n'éprouve plus aucune attaque de la «fièvre des foins» depuis que le parc Henri-Julien est débarrassé de l'herbe à poux!

Coincidence?
Émile Boudreau
Montréal, 18 juillet 1997

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

La mosaïque politico-ethnique

Les minorités visibles conquerront-elles enfin leur place sur la scène politique au Canada?

ANTONIN
DUMAS-PIERRE
FO NIEMI

Cofondateurs du Centre
de recherche-action sur les relations
raciales

Les élections canadiennes du 2 juin dernier auront permis d'enregistrer un fait des plus intéressants quoiqu'insuffisamment souligné par les grands médias: celui de la percée sans précédent des minorités visibles sur la scène politique fédérale.

En effet, 16 députés issus des communautés sud-asiatique, noire et moyen-orientale (sans oublier deux autochtones) sont répartis dans trois formations politiques nationales: 10 libéraux, cinq réformistes et un néo-démocrate.

De plus, le cabinet ministériel compte, pour la première fois depuis 1979, un ministre et deux secrétaires d'Etat issus des minorités visibles ainsi qu'un secrétaire d'Etat autochtone. Et ce n'est pas indifférent, comme le prétendent certains... C'est là un premier pas bien modeste, diront d'autres, les minorités visibles représentant aujourd'hui plus de 10 % de la population canadienne, mais il s'est accompli, sans doute aucun, dans la bonne direction.

Le Parti libéral remporte la palme quant au nombre d'élus issus des minorités visibles, et ceci représente, aux yeux de plusieurs, une évolution naturelle pour un parti qui a habituellement fait montre d'ouverture, entre autres, à l'égard des minorités ethnoculturelles.

Le Parti réformiste, en dépit de la réputation d'ethnocentrisme que lui ont fait ses positions ultraconservatrices et certaines déclarations et pratiques de publicité répréhensibles, n'en compte pas moins cinq députés issus des minorités visibles.

Le succès des minorités visibles au sein de ce parti de l'Ouest canadien est néanmoins un fait troublant qui appelle à la réflexion et à la vigilance, à moins que ces députés ne parviennent à contribuer à la transformation de certaines orientations inquiétantes de cette formation politique qui s'est permis des allusions quasi-dérogatoires quant à l'origine ethnique des dirigeants francophones de partis politiques du Canada.

De plus, ses positions apparemment égalitaires ont pour effet de nier des différences ethniques indéniables, selon nous, et d'autres encore à savoir économique à propos de l'immigration cachent mal des démons d'eurocentrisme... Aussi est-on tenté de se demander à quelles fins le Parti réformiste veut bien employer ces représentants.

Le Nouveau Parti démocratique, lequel se veut proche du mouvement ouvrier et populaire, n'a pour sa part pu faire élire qu'un seul député des minorités visibles, et ce, dans les Maritimes, malgré de sérieux efforts pour avoir une députation représentative de la réalité urbaine au pays, notamment dans de grandes villes comme Toronto, Vancouver, etc.

Par contre, le Parti progressiste-conservateur n'est pas parvenu à faire élire un seul candidat appartenant aux minorités visibles et fait ainsi pâle figure à côté du Parti libéral du Canada, traditionnellement son principal concurrent politique.

Il est à espérer que les partis conservateur et néo-démocrate pourront relever avec plus de succès à l'avenir le défi de la diversité raciale en donnant au prochain rendez-vous électoral un vigoureux accélérateur sur ce plan.

De son côté, le Bloc québécois, qui se présente en porteur d'un autre projet de société, n'a pas su non plus faire

ses preuves en ces circonstances, en s'efforçant de soutenir au moins un candidat des minorités visibles, même dans l'une des circonscriptions de la région métropolitaine de Montréal qui lui aurait paru assurée.

Le Bloc a ainsi raté l'occasion de se défaire de cette image à effet plutôt dissuasif qu'ont voulu lui accoler des adversaires et renforcée à l'occasion par les déclarations étonnantes de certains ténors de cette famille politique, soit celle d'une formation ayant de la difficulté à représenter normalement la diversité ethnoculturelle croissante de la société.

Dans cette conjoncture où les majorités traditionnelles cèdent à des tendances centrifuges pour des motifs divers, la percée des minorités visibles sur la scène politique fédérale, pourrait-elle constituer un facteur susceptible d'inviter à la réflexion, à la tempérance et au dialogue, plutôt qu'à cette surenchère incessante qui alimente continuellement la discorde?

Le nouveau modèle n'offre-t-il pas, si l'on considère la vingtaine d'ethnies représentées au Parlement, une source d'inspiration pour le renouvellement



«Les minorités visibles représentent aujourd'hui plus de 10 % de la population canadienne»

d'une fédération canadienne améliorée où toutes les entités pourraient trouver satisfaction à leurs aspirations? N'est-ce pas là une avenue qui

permet également de concevoir de manière originale cette nouvelle identité canadienne à base de pluralisme ethnoculturel qu'il s'agit moins d'évo-

quer que de reconnaître en pratique? Pour le moment, en tout cas, la présence plus significative de ces minorités au Parlement devrait aider à modi-

fier les priorités législatives et les pratiques gouvernementales, notamment en ce qui concerne une meilleure adaptation de nos lois et institutions fédérales à la diversité ainsi qu'à l'inclusion effective de groupes traditionnellement exclus du pouvoir décisionnel, renforçant ainsi au profit de tous, la justice et la justice distributive, dans une société multiculturelle encore plus ouverte.

Cette évolution de la représentation politique devrait se faire sentir également dans la maîtrise de certains dossiers internationaux. Pensons seulement au commerce et à la coopération internationale. On peut, en effet, présumer d'une meilleure connaissance des besoins et attentes de beaucoup de nos partenaires économiques et politiques compte tenu de leurs aspirations nouvelles dans ce monde en transformation constante où les pôles d'influence stratégiques se déplacent rapidement.

Autant de questions qui ont été très peu ou pas du tout examinées par les médias lors de ces élections qui se proposaient d'offrir un tremplin tout neuf vers le 21^e siècle, et même après un renouvellement aussi «visible» du Parlement canadien.

Tous les grands partis politiques devront s'assurer de la poursuite de cette évolution novatrice tout aussi rentable que bénéfique pour la société canadienne à divers points de vue.

Tandis que nos voisins américains en sont encore à s'interroger pour savoir s'ils peuvent se permettre un président ou un vice-président issu de la minorité afro-américaine et qu'ils rééditent leur énième tentative d'extirper de la mentalité et des institutions nationales les restes d'un racisme persistant, nous devrions faire en sorte qu'aux prochaines élections, la présence plus significative encore des minorités visibles au sein des législatures et conseils des ministres ne puisse pas être perçue comme un phénomène sortant de l'ordinaire, mais comme un fait normal de la vie politique canadienne.

Entre-temps, il importerait que nos institutions, par exemple nos tribunaux judiciaires et administratifs, les conseils d'administration de nos sociétés d'Etat, nos ambassades etc., s'adaptent à la diversité ethnoculturelle et raciale.

A nos yeux, l'élection des 16 députés issus des minorités visibles à la Chambre des communes n'est qu'un signe symbolique d'une nouvelle manière d'être de la société canadienne et que celle-ci se doit d'assumer de manière irréversible à l'orée du 21^e siècle. Toute tentation de retour en arrière en serait pas, en effet, sans conséquences pour l'idée même que l'on pourra se faire de ce pays.

L'éducation préscolaire dans le monde: des défis et des efforts communs

VITAL DIDONET

Conseiller législatif à la Chambre des députés du Brésil, Brasilia. Vice-président de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), région Amérique latine. L'auteur est responsable de la préparation du rapport annuel des activités de l'OMEP. Il a préparé ce texte à l'occasion du Séminaire international sur le livre et l'enfant qui se tient à Québec du 29 juillet au 4 août.

D'anciens problèmes se mêlent à de nouveaux dans l'environnement moderne où grandissent nos enfants. Nous sommes interpellés par d'anciens et de nouveaux défis pour être en mesure d'offrir aux enfants, nos compagnons de route dans l'aventure humaine, un milieu propice à leur développement harmonieux et intégral.

Un nouveau modèle de société prend forme aujourd'hui, selon deux pôles: d'une part, la globalisation, l'automatisation, l'informatisation, la vitesse de circulation de l'information, l'avancement technologique... et, d'autre part, l'exclusion sociale, économique, culturelle et affective des marginalisés qui sont conscients d'être exclus, les uns, de la propriété terrienne, les autres, de l'accès à des emplois rémunérateurs, privés de revenus, de santé, d'éducation de base, privés du confort familial et social.

A mesure que s'exacerbent ces tendances, les paradigmes se brisent, laissant surgir une crise de valeurs éthiques et s'étendant l'intolérance. Nous sommes dans une société de contrastes, une société caractérisée par de grandes aspirations et de profondes dépressions; par de grands espoirs et d'énormes frustrations.

Pour résoudre ces problèmes, définis de façon particulière dans chaque communauté, dans chaque pays, sur chaque continent, il nous faut un nouveau modèle d'école. Non plus cette école autoritaire et aveugle aux problèmes sociaux, indifférente à ce qui se passe chez la personne, cherchant surtout à transmettre de l'information et à empi-

ler les connaissances... mais cette autre, soucieuse de former des citoyennes et des citoyens, une aspiration qui implique de développer chez l'enfant une conscience critique et une capacité à lutter pour ses droits, à s'inscrire, en tant que sujet, dans l'histoire de son peuple, de sa communauté, de son pays.

Cette autre école n'a pas seulement le souci de développer la pensée critique, mais également la compréhension, l'expérience et l'expression des émotions. On entend parler aujourd'hui d'intelligence émotionnelle et même d'intelligences multiples, ce qui rend anachronique le labeur éducatif exclusivement consacré à l'intelligence cognitive. Les éducateurs du préscolaire s'appliquent, depuis le début, à développer de manière intégrée tous les aspects de la personnalité des enfants, soit toutes les formes d'expression humaine. Néanmoins, l'éducation donnée au cours des premières années de vie risque, elle aussi, de s'arrêter à la formation de l'intelligence et à l'acquisition de connaissances, en laissant de côté des aspects importants de la personnalité.

Par ailleurs, nous faisons toujours face à un vieux problème, commun à presque tous les pays: les services offerts à la petite enfance s'adressent à un faible pourcentage d'enfants - qui, dans ce cas ne sont pas les plus pauvres ou ceux qui en ont le plus besoin - ou alors cherchent à rejoindre les enfants désavantagés sur le plan socio-économique au prix d'une baisse de qualité. Certaines discussions ont montré un conflit entre la qualité et la quantité, comme si ces notions devaient s'opposer. Si telle était la réalité, le droit de tous à l'éducation et au bien-être serait une utopie.

Tant et aussi longtemps que les gouvernements opèrent pour des politiques exclusives et ne se préoccupent pas des laissés pour compte, ils pourront toujours alléguer le manque de ressources pour ne pas étendre au plus grand nombre les services éducatifs ou, s'ils décident de le faire, ils en diminueront la qualité. Or, sans qualité, l'éducation qui est offerte aux enfants les plus pauvres ne leur sera pas très utile et aura peu de répercussion sur l'égalité sociale.

La recherche de qualité en éducation et l'objectif

d'étendre cette dernière à l'ensemble des enfants se présentent dans la presque totalité des politiques et des programmes éducatifs. Mais si les ressources financières n'augmentent pas proportionnellement à l'offre de nouveaux services, leur répartition parmi un nombre accru d'enfants aura pour effet, forcément, de réduire la qualité de ces services.

Les solutions les plus couramment apportées au problème sont: a) la dénonciation et l'analyse critique; b) la mobilisation sociale pour obtenir davantage de ressources; c) la fermeture de centres préscolaires ou le retrait des programmes qui avaient été promis; d) l'incorporation progressive des programmes promis aux systèmes traditionnels.

Malgré la diversité des situations qui se présentent et des réponses apportées dans les pays où agit l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), un fait commun demeure, soit la défense par l'OMEP: a) du droit de tous les enfants à une éducation préscolaire; b) de la nécessité, par conséquent, d'élargir l'offre de services éducatifs de manière à démocratiser l'accès à l'éducation; c) de l'importance d'allouer des ressources financières adéquates à cette démarche; d) de l'importance, enfin, de définir des seuils de qualité exigibles dans tous les centres préscolaires. Telles sont l'histoire et l'identité de l'OMEP.

Il y a conjugaison des efforts réalisés dans le monde pour aplanir les principales difficultés auxquelles sont confrontés les enfants d'aujourd'hui. Se dégagent ainsi des rapports annuels d'activités des Comités nationaux de l'OMEP en 1996-1997:

- Une plus grande conscience de ce que signifie l'enfance, de la présence des enfants dans la société, ainsi que de l'importance d'apporter une attention adéquate à leur développement. Toutefois, cette conscience est encore très embryonnaire dans certaines sociétés et au sein de certains gouvernements. Or, il est difficile de faire avancer les politiques à l'égard de la petite enfance lorsque les changements d'attitudes à son égard demeurent insignifiants.
- La formulation de politiques publiques en matière d'édu-

cation préscolaire, l'émergence de nouvelles stratégies politiques, par exemple, en faveur d'une privatisation des services, ainsi que des coupures dans les ressources financières réservées par les gouvernements à l'éducation préscolaire constituent autant de dossiers aux enjeux importants.

- Tout en étant de plus en plus affirmés et connus, les droits des enfants sont aussi de plus en plus bafoués. La pression - l'oppression - qu'exerce la famille et l'école pour que l'enfant montre des progrès rapides et importants, la marginalité croissante de plusieurs segments de la population, sur les plans social et économique, alors que des groupes restreints d'individus s'approprient une partie grandissante de la richesse; les enfants qui travaillent dans des conditions inhumaines, privés de leur enfance et de la possibilité de fréquenter l'école; l'abandon, le manque d'affection dont sont victimes de nombreux enfants, qui vivent ainsi le rejet, le sentiment de ne pas avoir de valeur, la solitude; les mines antipersonnel, responsables de lésions corporelles graves; les enfants qui se prostituent et font l'objet d'un tourisme sexuel; la réduction des standards de qualité dans les centres préscolaires... sont au nombre des problèmes rencontrés par quiconque désire mettre en application la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies.

- Les idées et les pratiques qui ont cours en éducation préscolaire se sont fait connaître de façon significative grâce à la coopération internationale, à de nombreuses publications, de même qu'aux congrès, symposiums et ateliers organisés par les Comités nationaux, régionaux ou locaux de l'OMEP.

Puissent les rencontres annuelles de l'OMEP et la publication de ses rapports d'activités susciter d'intenses communications et échanges d'information entre les Comités nationaux de l'OMEP de même qu'entre ces derniers et d'autres organisations, gouvernementales ou non gouvernementales (ONG), soucieuses d'améliorer le sort des enfants à travers le monde.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Pécourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchas et Christine Dumazel (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Manger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pchette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et édition), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Depatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmé (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Latour, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La ville flottante



MOHSIN RAZA REUTER

LES RUES de Lahore, au Pakistan, ne sont plus des rues, ce sont des rivières. Le Pakistan est cette année la proie d'une mousson particulièrement mauvaise et pluvieuse.

EN BREF

Johnny Farago rejoint Elvis

(PC) — La mort du chanteur Johnny Farago a été confirmée hier après-midi alors que sa famille a convenu d'accepter le don d'organes. Mardi, l'artiste avait subi un grave infarctus du myocarde et avait été transporté à l'hôpital Fleury, où il était depuis maintenu en vie artificiellement. Johnny Farago, qui avait eu 53 ans le 15 juin, a été foudroyé par l'attaque à son domicile du quartier Ahuntsic, alors qu'il parlait au téléphone. Son frère Alfredo a indiqué hier qu'il était cliniquement mort depuis hier [mercredi] à 11h. Aujourd'hui, nous avons décidé pour le don d'organes. Le chanteur n'avait pas pris de dispositions à cet égard avec ses proches mais «mon frère était un homme généreux et nous sommes sûrs que c'est ce qu'il aurait voulu: pouvoir aider quelqu'un quelque part», a confié Alfredo Farago. Le défunt était très connu comme émule d'Elvis Presley, dont il interprétait régulièrement le répertoire, se produisant beaucoup aussi auprès du public canadien-français qui réside en Floride. À l'approche du 20^e anniversaire de la mort de Presley, le 16 août, Johnny Farago écrivait dans un message qu'il voulait saluer «le chanteur qui a eu le plus d'influence dans le monde du spectacle». De son prénom Jean-Yves, Johnny Farago, originaire de Québec, avait obtenu un succès marquant, en 1968, avec la chanson *J'ai ta photo dans ma chambre*. Parmi ses autres succès, on compte *Trois p'tits coups*, *Le King n'est plus et à l'aimer*. Il avait 13 ans quand il se mit à chanter des airs de Presley durant la pause de midi, à la buanderie que dirigeait son père en Basse-Ville.

Grande-Baleine: les Cris votent NON

Whapmagoostui (PC) — Les Cris de Whapmagoostui, sur la baie James, ont voté à 92 % contre le projet de la société Hydro-Québec de détourner la rivière Grande-Baleine vers ses réservoirs hydrauliques du complexe La Grande, ont indiqué les leaders cris, hier. «Il s'agit d'un mandat clair et fort pour les leaders cris», a indiqué le chef Matthew Mukash, réélu à la fin du mois de juin pour un troisième mandat à la tête de la communauté crie de rivière Grande-Baleine. «Nos gens sont déterminés à s'opposer à tout projet mettant en danger le territoire, l'eau et les autres ressources naturelles qui sont à la base de notre mode de vie depuis des temps immémoriaux», a-t-il indiqué. «Nous nous félicitons de cette prise de position. Rien, pas même les plus grosses sommes d'argent, ne peut réparer le type de destruction qui est survenue à La Grande. Nous allons tout mettre en oeuvre pour qu'une telle catastrophe épargne notre communauté», a ajouté le chef Mukash. «Tout le monde semble s'imaginer que nous sommes prêts à nous assoier avec Hydro-Québec et le gouvernement québécois et à leur laisser ériger des barrages comme il leur plaira», indique de son côté David Masty, directeur général de la communauté et son porte-parole.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

BANLIEUES «Les villes font des choix, qu'elles assument leurs responsabilités»

SUIITE DE LA PAGE 1

et des outils pour faciliter ce transfert, il est impossible d'assumer ces factures sans augmentation de taxes, et c'est la raison pour laquelle il y a un refus et rejet complet de la part des municipalités des couronnes nord et sud vis-à-vis de la proposition du gouvernement», a expliqué Yvan Deschênes, maire de Rosemère et préfet de la MRC Thérèse-De Blainville, également celui qui a orchestré ce mouvement de résistance.

72 municipalités étaient représentées hier à cette journée de réflexion. Elles gravitent toutes autour de Montréal, l'une des villes-centres que le plan du ministre Trudel favorise par rapport à ses banlieues, ce qui explique en partie la progne des maires et préfets des couronnes nord et sud. Avec la proposition du gouvernement, la ville de Montréal contribuerait 2,6 % de son budget, tandis que les villes périphériques devraient consentir un effort de 8 ou 9 %.

Québec n'a réussi qu'une seule chose avec ce transfert de responsabilités, prétendent les maires: diviser le monde municipal autour d'une facture inéquitable. Des villes-centres comme Montréal, explique M. Deschênes, ont fait des choix qui leur pèsent peut-être aujourd'hui mais avec lesquels elles doivent désormais composer, sans les brandir sous le nez des banlieues. «L'administration de Montréal de l'époque n'a pas communiqué avec les villes de couronnes pour nous communiquer son idée de construire un

Biodôme. Aujourd'hui, on nous dit ça coûte cher, un Biodôme, on va vous passer la facture. Les villes font des choix, qu'elles assument leurs responsabilités.»

Les maires de banlieue sont prêts à consentir un effort pour participer à l'assainissement des finances publiques, mais reprochent au ministre Rémy Trudel de tenir un double langage. «D'un côté, [il] dit: "Les municipalités sont capables d'absorber la facture sans augmentation de taxes." De l'autre, le ministre dit qu'il faut rétablir l'équité entre les villes périphériques et les villes-centres. On est la vérité dans tout ça? Est-ce que c'est vrai qu'on peut le faire sans augmentation de taxes ou est-ce que Québec veut augmenter les taxes des banlieues pour rétablir l'équité avec les villes-centres?», a poursuivi M. Deschênes.

La proposition de M. Trudel propose un transfert de 420 millions de dollars spécifiquement associé au transport scolaire. Cette proposition positionne avantageusement six villes-centres (Québec, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Chicoutimi) différemment par rapport aux autres, l'impact de la facture sur leur budget respectif ne dépassant pas 3 %.

Les maires et préfets avaient choisi de convoquer la presse en plein cœur d'une journée de discussions intenses autour d'une position à présenter à l'assemblée spéciale de l'Union des municipalités du Québec, laquelle se tiendra demain. Mais voilà: alors que les médias espé-

raient connaître le contenu d'une telle proposition, les maires ont été avertis de détails, expliquant qu'ils devaient attendre le vote de l'assemblée, plus tard en soirée, avant de livrer la marchandise.

Au terme de cette journée d'hier, les maires, préfets et directeurs généraux des 72 municipalités représentées souhaitaient donc être en mesure de décider du négociateur idéal pour porter un consensus au ministre, du contenu de ce message à véhiculer ainsi que de moyens d'actions visant à mobiliser citoyens et députés dans leur démarche.

Ils ne savent encore qui, de l'Union des municipalités du Québec ou de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, véhiculera le mieux leur message au gouvernement. L'UMQ, en assemblée spéciale demain, proposera à ses membres une répartition de la facture selon la valeur foncière uniformisée.

D'autres groupes de banlieue, tel le mouvement dirigé par la mairesse de Sainte-Foy André Boucher, déposera d'entrée de jeu une proposition différente, revenant à la charge avec un mariage d'économies gouvernementales et de réduction de la masse salariale municipale. Les villes-centres, elles, Montréal et Québec en tête, ont déjà indiqué plus tôt cette semaine qu'elles maintenaient la proposition Trudel, invoquant la générosité de leurs citoyens qui paient pour des services bénéficiant à une population très élargie.

INATTENDUE «L'économie canadienne a déçu en mai»

SUIITE DE LA PAGE 1

tier, contrebalançant l'activité accrue dans la construction, le commerce de gros et de détail et dans l'industrie des services.

«L'économie canadienne a déçu en mai. On s'attendait à une progression un peu plus soutenue», a précisé Sylvie Riopel, économiste du Mouvement Desjardins. Cependant, les prévisions pour la croissance économique du deuxième trimestre demeurent toujours très favorables, se situant entre 4,5 et 5 %.

Il en serait ainsi pour l'ensemble de 1997 et, à une vitesse moindre, pour 1998, selon les prévisionnistes, qui nous abreuvant de scénarios tous plus optimistes les uns que les autres depuis le début de l'année. On table, en moyenne, sur des prévisions de croissance de 4 % cette année et de 3,5 % en 1998. «L'économie canadienne est entrée dans une phase de croissance vigoureuse que nous n'avions pas connue depuis le boom de la fin des années 1980», a lancé Sherry Cooper, économiste en chef de la firme de courtage Nesbitt Burns.

Montée de la confiance des consommateurs, accélération de l'activité économique et baisse du chômage demeurent ainsi au menu, ce que ne cessent de confirmer les données de Statistique Canada depuis quelques mois. D'ailleurs, la lecture de l'agence fédérale, pour mai, demeure orientée dans cette direction. «L'amélioration rapide de la situation économique a poussé l'emploi à la hausse de 0,9 % entre le premier et le deuxième trimestre, alors que la production d'avril à mai était en moyenne de 1 % supérieure au niveau du premier trimestre.»

Au chapitre de l'emploi, l'économiste de Nesbitt Burns ne va pas jusqu'à partager les prévisions les plus optimistes portant sur une création nette de 750 000 emplois au pays en deux ans, mais elle retient une cible somme toute respectable de 500 000. «Le taux de chômage termine-

ra l'année sous la barre des 9 % et se retrouvera sous les 8 % avant la fin de 1998.» L'impact sur les finances publiques sera évidemment notable. «La hausse des recettes fiscales éliminera pratiquement le déficit budgétaire de l'administration fédérale au cours de l'exercice 1998. Ce déficit devrait être ramené à 6 milliards cette année. On peut s'attendre à un allègement fiscal sensible lorsque le budget sera équilibré», a noté Mme Cooper.

Il y aura remontée de l'inflation, aux alentours de 2,3 % d'ici 1998, et augmentation d'au moins 100 points de base des taux directeurs de court terme de la Banque du Canada d'ici à 12 mois, mais tout cela n'aura rien de dramatique.

Le Québec se redresse

C'est sur cette toile de fond que le Québec s'appête à enregistrer sa meilleure performance depuis plusieurs années, selon les prévisions toutes fraîches de la Banque CIBC. Ce sera inférieur à la moyenne nationale mais, tout de même, la progression de 3 % anticipée cette année sera nettement plus reconfortante ou confortable que la maigre 1,1 % comptabilisée en 1996. Même constat au chapitre de l'emploi. La progression de l'emploi au Québec n'a été que de 0,4 % en 1996, malgré la croissance économique de 1,1 %. «Durant le premier semestre de 1997, le nombre d'emplois au Québec a augmenté d'environ 70 000 (2,2 %). Bien que ces taux soient modestes par rapport aux normes nationales, la création d'emplois dans la province devrait être assez soutenue pour abaisser le taux de chômage, qui s'élevait à 11,8 % en 1996, à 11 % en moyenne cette année et à 10,2 % l'an prochain», a souligné Linda Nazareth, économiste senior à la CIBC.

Les prévisionnistes ont également respiré d'aise à la vue d'une décélération marquée de l'activité aux États-Unis. Du moins, les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt aux États-Unis, et la répercussion d'une telle hausse sur la

grille de taux au Canada, se sont résorbées hier. Selon les chiffres fournis par le département du Commerce, la progression du PIB américain au deuxième trimestre a été de 2,2 % (sur une base annuelle), un rythme qui se démarque de la poussée exceptionnelle de 4,9 % (chiffre révisé, l'estimation précédente étant de 5,9 %) au premier. En 1996, la progression du PIB américain a été de 2,8 %, un chiffre revu à la hausse par rapport à l'estimation initiale de 2,4 %.

Est-il besoin de rappeler que la statistique du premier trimestre de 1997, faisant ressortir une surchauffe de l'économie américaine, avait fait craindre le pire en matière d'attentes inflationnistes et de hausses préventives du loyer de l'argent aux États-Unis? Or, avec la donnée du deuxième trimestre, «la Réserve fédérale ne peut plus crier au loup», a commenté l'économiste Eileen Neely, de la Federal National Home Mortgage Association. À cela s'ajoute une très faible appréciation de l'indice implicite des prix du PIB, à 1,4 % au deuxième trimestre contre 2,4 % au premier, ce qui devrait convaincre la Réserve fédérale de maintenir le *statu quo* en matière de politique monétaire pour le reste de l'année, croit Mme Neely. «Selon l'agence statistique, il s'agit de la plus faible progression des mesures globales d'inflation depuis le début des années 1960», a renchéri Sylvie Riopel, du Mouvement Desjardins.

À 2,2 %, et avec une vitesse de croisière de l'activité économique devant être maintenue dans ces eaux, nous nous retrouvons avec un taux qualifié d'idéal par la Réserve fédérale afin de soutenir une expansion durable sans surchauffe, l'économie américaine s'alimentant à même ses gains de productivité.

On aime bien rappeler, au sud de la frontière, que l'économie américaine entre dans sa septième année d'expansion avec un taux de chômage inférieur à 5 % et sans signe de tension inflationniste.

Avec l'Agence France-Presse

OLP Le marché de Mahane Yehuda a rouvert sous haute surveillance

SUIITE DE LA PAGE 1

autonomes le premier ministre israélien procède à une punition collective dont l'injustice ne peut conduire qu'à plus d'hostilité et de violences.

Sourdes aux remarques palestiniennes, les autorités israéliennes accentuent la pression sur Yasser Arafat, qu'elles jugent seul responsable de l'attentat de Jérusalem qui a fait 15 morts, dont les deux porteurs de bombe.

Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté plusieurs activistes du Hamas, qui a revendiqué l'opération-suicide, et menacent de faire la chasse aux «terroristes» jusque dans les territoires autonomes.

«Si Israël y est contraint, c'est-à-dire si l'Autorité palestinienne ne fait pas ce qu'elle est censée faire contre les terroristes, Israël le fera», a déclaré à Reuter David Bar-Illan, conseiller du premier ministre israélien.

«Israël pénétrera si nécessaire dans les

zones contrôlées par l'Autorité palestinienne pour y arrêter les terroristes», a-t-il souligné.

Tsahal est notamment intervenue à Dahrariyeh, un village proche d'Hébron, pour interpellier neuf proches de deux jeunes gens, tous deux militants islamistes, portés disparus depuis 15 mois.

Les autorités israéliennes ont déclaré avoir procédé au total à 28 arrestations.

«Israël va mettre en oeuvre divers moyens de pression pour inciter Arafat à agir contre le terrorisme», résume Shimon Shiffer, correspondant diplomatique du quotidien israélien *Yedioth Ahronoth*.

Parmi les mesures de rétorsion envisagées, Shimon Shiffer retient l'intensification des opérations de police contre Hamas et le Jihad islamique, le brouillage des fréquences radio et télé palestiniennes, le gel des avoirs palestiniens en Israël et la suspension de l'aide économique de Washington aux territoires autonomes.

Le secrétaire d'État américain, Madelei-

ne Albright, a néanmoins précisé mercredi qu'elle souhaitait le renouvellement de l'aide aux Palestiniens.

Un responsable de la sécurité au sein de l'administration palestinienne a déclaré que Yasser Arafat avait décrété l'état d'urgence dans les zones autonomes et ordonné des arrestations «ciblées», non des opérations de complaisance pour la seule satisfaction d'Israël.

La police autonome a en outre reçu l'ordre de refouler les soldats israéliens qui tenteraient de pénétrer dans les territoires cédés aux Palestiniens en vertu des accords de paix de 1993.

«Les Palestiniens et l'Autorité palestinienne feront tout pour défendre leur terre», a prévenu Djibril Radjoub, chef de la sécurité au sein de l'Autorité palestinienne.

Palestiniens et Israéliens n'ont pas coupé totalement les ponts: les responsables de la sécurité des deux camps se sont rencontrés à trois reprises mercredi soir pour

discuter de la marche à suivre après l'attentat.

L'État hébreu a toutefois reporté la reprise des négociations de paix bilatérales. Les conseillers de Bill Clinton sur le Proche-Orient devaient se réunir hier à la Maison-Blanche pour faire le point sur le processus de paix à la lumière des derniers développements.

Le marché de Mahane Yehuda a rouvert hier, sous haute surveillance. La police israélienne a demandé à la population israélienne de redoubler de vigilance et de signaler toute personne ou colis suspects.

Les enquêteurs tentent d'identifier les corps des deux auteurs présumés de l'attentat qui transportaient chacun, dans un attaché-case, une charge de 10 kilos.

Selon le ministre israélien de la Sûreté, Avigdor Kahalani, les explosifs auraient été fabriqués dans un laboratoire clandestin découvert par la police palestinienne en juin près de Bethléem, en Cisjordanie.

VARTAN Dernier disque acheté? «Sheryl Crow»

SUIITE DE LA PAGE 1

souvent reprises ici par des artistes locaux. Michèle Richard s'empara de *La plus belle pour aller danser*, les Sultans adaptèrent la superbe *Par amour, par pitié*, et Chantal Renaud obtint tube sur tube avec ses versions de *Comme un garçon* et *Irresistiblement*. Même j'ai un problème, son épique duo avec Johnny, fut copié. «Je l'ai su, commente l'intéressée, de Paris. C'est un peu à cause de ces covers, comme on dit, que je me suis faite aussi rare chez vous...»

Moi, c'est clair, je l'aime comme un Français. C'est autant ma Sylvie que la leur. Au bout du fil, quand elle rigole de son petit rire rauque de Bulgare en racontant comment elle a «trébuché dans le métier de chanteuse», ce n'est pas la Sylvie Vartan d'aujourd'hui que j'imagine, cinquantenaire sophistiquée vivant à Los Angeles, récemment révélée au cinéma dans *L'Ange noir* de Jean-Claude Brisseau, mais la jeune fille des photos de Jean-Louis Rancurel (photographe attiré des copains), avec frange sur le front et lèvres boudeuses. «Je voulais être actrice, et c'est uniquement pour rendre service à mon frère Eddie, qui était arrangeur et musicien, que tout a commencé.»

C'est ainsi qu'en remplacement de Gillian Hills, une chanteuse britannique, la toute jeune Sylvie donna la réplique au pianiste-chanteur Frankie Jordan dans une ritournelle intitulée *Panne d'essence*, adaptation d'*Out Of Gas*. «La bande était déjà enregistrée dans la tonalité de Gillian Hills, rappelle Sylvie. J'ai dû chanter bien plus haut que mon timbre, avec une toute petite voix de tête. Je me trouvais bien ridicule. À mon plus grand étonnement, le succès a été

foudroyant.» Foudroyant? En juin 1963, elle chante avec Johnny et Richard Anthony devant 200 000 ados réunis Place de la Nation pour le premier anniversaire de la revue-phare *Salut les copains*: «Ce qui était incroyable pour moi, c'est que ça se passait juste devant le lycée Hélène-Boucher, d'où j'avais été renvoyée quelques mois avant parce que mon vedettariat troublait la tranquillité...»

Frondeuse, elle se découvre vite un goût pour la scène («j'ai tout de suite voulu danser, faire plus que chanter») et choisit très tôt son répertoire: avant les Beatles, elle reprend *Baby It's You*, des Shirelles. «Mon frère était musicien, j'avais été bercée par le jazz et le rock'n'roll naissant: les Platters, Brenda Lee que je trouvais formidable, et Presley. J'ai chanté carrément *Don't Be Cruel*. L'adaptation (Sois-pas cruelle) n'était pas terrible, mais je m'en fichais: c'était le rythme qui comptait.» Deux ans plus tard, Aznavour, qui voulait justement offrir quelques «rimas de qualité» à la jeunesse, propose *Retiens la nuit* à Johnny et *La plus belle pour aller danser* à Sylvie. «On avait été ensemble chez lui, à Montfort-l'Amaury, et il nous les avait jouées toutes les deux. C'était le premier artiste de sa génération à nous accepter.» Sylvie présente la chanson en janvier 1964 à l'Olympia, lors d'un programme triple en compagnie de Trini Lopez et des... Beatles. «J'étais en sandwich entre les deux. C'est Lopez qui avait le plus de succès avec son If A Had A Hammer: il marrait ça pendant des heures... C'était bien plus épouvantable pour moi de passer après lui qu'avant les Beatles.»

Trente-trois ans plus tard, son spectacle inclut encore *La plus belle pour aller danser*, parmi les nouvelles chansons de l'album *Toutes les femmes ont un secret*, créées



Sylvie Vartan, aujourd'hui

pour elle par Yves Simon, Luc Plamondon, Richard Cocciante, Marc Morgan et Jean-Louis Murat. Au Casino de Paris en 1994, elle a chanté Nougaro, Brel, Ferré, à la surprise de certains. «Hier comme aujourd'hui, j'ai toujours interprété ce que j'aime. Mais les gens ne savent pas encore tout ce que j'aime.» Toute la France sait cependant qu'elle a encore un coin d'affection pour Johnny: au spectacle des cinquante ans de l'idole en juin 1993, devant 70 000 copains au Parc des Princes, elle lui a dédié *Tes tendres années*, *a cappella*. «C'était extrêmement émouvant. Dans les paroles, il y avait notre passé à nous deux, et aussi notre passé avec le public.» Ce soir, pour changer, elle aura un avenir à conquérir.

Notre petit questionnaire maison

- Le premier spectacle auquel vous avez assisté? «C'était *Dr. Doolittle*, sous forme de comédie musicale, en Bulgarie. J'étais transportée. C'est là que ma fascination pour la scène a commencé.»
- Dernier disque acheté? «Sheryl Crow.»
- Quelle chanson de votre répertoire vous embarrasse le plus? «Y en a plein.»
- Si vous aviez Elvis Presley devant vous, que lui diriez-vous? «De me chanter *Hound Dog!*»
- Quelle musique aimeriez-vous que l'on joue à vos funérailles? «Je trouve assez gais les enterrements à la Nouvelle-Orléans.»
- Que chantez-vous sous la douche? «Rien. J'économise ma voix.»
- Votre mot préféré? «Tolérance.»